

CRÉER DE LA **VALEUR...** INSPIRER LE **FUTUR**



CRÉER DE LA VALEUR... INSPIRER LE FUTUR

La Sacem est l'une des plus grandes sociétés de gestion collective de droits d'auteur au monde. Notre mission est de protéger et de valoriser les droits de nos membres et d'œuvrer pour assurer un avenir solide et durable à notre industrie.

Grâce à des technologies innovantes, une stratégie de licensing efficace et un réseau régional développé, nous avons collecté **862 millions d'euros** de droits d'auteur en 2015 (plus de 1,3 milliard d'euros en y ajoutant les mandats) que nous avons reversés à **293 000** auteurs, compositeurs et éditeurs du monde entier.

La Sacem joue également un rôle essentiel dans la vitalité culturelle et artistique, en France comme à l'international. Elle consacre plus de **56 millions d'euros** pour des projets culturels et des œuvres sociales dédiées à ses membres.

Sur le long terme, notre ambition est de poursuivre nos investissements dans les systèmes d'information pour augmenter notre efficacité et optimiser la rémunération de nos membres ainsi que soutenir durablement la création.



◀ **Louane**
Auteure/Compositrice/
Interprète



◀ **The Dø**
Auteurs/Compositeurs/
Interprètes

La tribune du Président



04

Le mot du Directeur général



06

ACCOMPAGNER LA MUTATION NUMÉRIQUE

10

L'EFFICACITÉ AU SERVICE DES CRÉATEURS

12

SOUTENIR LA CULTURE ET LA CRÉATION

14

Aperçu stratégique

Nos activités, nos process et nos réalisations, le rôle que nous jouons dans l'écosystème de la musique, la façon dont notre modèle économique et notre stratégie nous permettent de répondre aux besoins de nos membres.

- 02 La Sacem en bref
- 04 La tribune du Président
- 06 Le mot du Directeur général
- 08 Rapport d'activité
 - Accompagner les mutations numériques
 - L'efficacité au service des créateurs
 - Soutenir la culture et la création
- 16 Aperçu du marché
- 18 Faits marquants 2015
- 24 Modèle économique et stratégie

Rapport de gestion

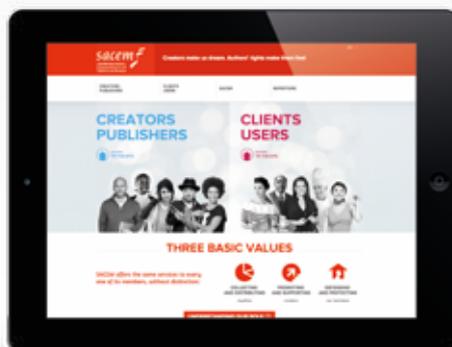
Nos activités, nos marchés, notre gouvernance et les évolutions qui influencent notre développement.

- 28 Informations générales
- 40 Contexte économique

Comptes sociaux

Déclarations financières auditées et observations liées à notre bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- 48 Rapport du Commissaire aux Comptes
- 49 Compte de gestion
- 50 Bilan
- 52 Observations sur les comptes sociaux
- 54 Annexes
- 64 Glossaire



La Sacem vous présente son rapport annuel 2015.

Pour en savoir plus,
www.sacem.fr

La Sacem en bref en 2015

Dans un environnement en constante évolution, la Sacem est l'un des leaders mondiaux des sociétés d'auteurs. Sa priorité est d'accroître la valeur des droits de ses membres. Ses systèmes d'information à la pointe de l'innovation et un modèle économique unique lui permettent de collecter et de répartir les droits d'auteur de manière efficace et équitable.



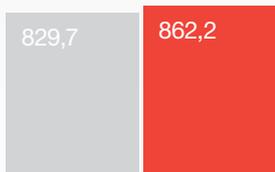
◀ **The Avenir**
Auteur/
Compositeur/
Interprète

Collectes

Nos investissements dans des technologies de pointe, conjugués à l'efficacité des équipes des licences et de notre réseau régional, ainsi que notre capacité à collecter à l'international ont permis à la Sacem de connaître en 2015 une nouvelle année record, avec 862,2 millions d'euros de droits d'auteur collectés et 457 millions d'euros provenant des mandats d'autres sociétés.

Droits d'auteur

862,2 M€

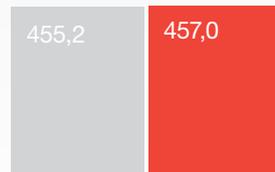


2014 2015

+3,9%

Mandats

457,0 M€



2014 2015

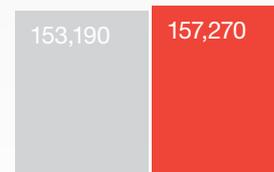
+0,4%

Membres

Nous mettons à disposition de nos membres une gamme complète de services simples et efficaces. L'espace membre sur sacem.fr leur permet une gestion et un suivi précis de leurs droits : dépôts d'œuvres, consultation des feuillets, accès aux catalogues. Grâce au programme Sacem PLUS, ils peuvent aussi bénéficier d'avantages exclusifs. Fin 2015, la Sacem comptait 157 270 membres en France et dans le monde – de 164 nationalités différentes – dont 151 435 créateurs et 5 835 éditeurs.

Membres

157 270



2014 2015

+3%

➔ Lire la suite
page 30

➔ Lire la suite
page 30

662 000

contrats conclus par la Sacem avec près de 500 000 clients. En moins de 8 mois, 23 000 clients ont déjà créé un compte sur sacem.fr.

100 millions

d'œuvres internationales et plus de 2 millions d'auteurs, compositeurs et éditeurs du monde entier représentés par la Sacem.

2 millions

d'œuvres ont été créditées en 2015, au bénéfice de 293 000 auteurs, compositeurs et éditeurs dans le monde.

Notre réseau



Répartition

La Sacem met en œuvre tout son savoir-faire pour optimiser les répartitions en faveur des ayants droit, en alliant équité et précision.

Droits d'auteur

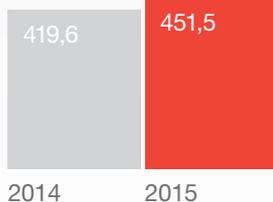
733,6 M€



+6,9%

Mandats

451,5 M€



+7,6%

Ratio de charges nettes

La transparence de nos comptes est un objectif prioritaire. La Sacem présente l'un des meilleurs ratio de charges nettes sur les collectes de droits d'auteur, et veille en permanence à l'améliorer, en optimisant le rapport entre investissements et répartitions.

15,9%

"L'intérêt des artistes est au cœur des préoccupations de la Sacem et je les en remercie."

Imany

Auteure/Compositrice/
Interprète

➔ Lire la suite
page 36

➔ Lire la suite
page 34

La tribune du Président
Laurent Petitgirard



“

**JUSTESSE,
EFFICACITÉ
ET PRÉCISION
SONT DANS L'ADN
DE LA SACEM.”**

La Sacem est constamment mobilisée pour améliorer la collecte des droits de ses membres et pour créer un environnement favorable qui permette à la culture et la création de s'épanouir.

Depuis toujours le Conseil d'administration de la Sacem s'est attaché à ce que la répartition soit basée au minimum à 80% sur des programmes identifiés, limitant ainsi le plus possible l'utilisation de sondages ou d'études diverses qui pénalisent inévitablement les œuvres dont la diffusion est restreinte.

Cette volonté de répartir des droits au plus grand nombre d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs s'accompagne d'un souci d'équilibre entre les charges que cette précision génère et le maintien d'un coût de gestion maîtrisé.

L'exercice 2015 ne déroge pas à cette règle, les services de documentation et de répartition ont ainsi pu créditer plus de 2 millions d'œuvres au bénéfice de 293 000 créateurs et éditeurs dans le monde.

Les collectes sont en nette progression, en grande partie grâce à l'efficacité de notre département des licences et à celle de notre réseau, mais également du fait de régularisations importantes.

La faiblesse des droits générés dans la partie légale du monde numérique, en particulier du streaming, malgré une utilisation massive de nos répertoires par le biais de ce vecteur de diffusion, reste la première cause de la dichotomie entre la place grandissante de la musique dans l'espace public et la stagnation des rémunérations qu'elle engendre.

Nous payons le prix de l'aveuglement et du militantisme absurde d'une Commission européenne qui a sanctuarisé les bénéfices des grands groupes multinationaux susceptibles de contribuer au financement des œuvres qui sont à l'origine de leur prospérité.

Ceux qui s'enrichissent grâce à nos œuvres doivent contribuer à leur élaboration, c'est là une évidence que nous devons tous marteler sans cesse dans les mois et années qui viennent.

Laurent Petitgirard
Président du Conseil
d'administration de la Sacem
Membre de l'Institut

Les priorités du Conseil d'administration

Gouvernance, transparence et création de valeur

- Garantir une gouvernance ouverte et équitable. Société civile à but non lucratif détenue et gérée par ses membres, la Sacem fonctionne comme une coopérative. Le Conseil d'administration s'assure que soient prises toutes les décisions nécessaires pour répondre aux attentes des membres de la Sacem, ainsi qu'à celles de ses partenaires.

- Améliorer sans cesse la transparence. Nos activités et nos résultats font l'objet d'une communication régulière pour nos membres, nos clients et l'ensemble de la filière musicale.

- Protéger et développer les droits de nos membres. Dans un environnement numérique en constante évolution, nous efforçons de créer de la valeur, en optimisant les droits d'auteur par tous les moyens existants et en imaginant toutes les solutions pour l'avenir.

- Porter la voix des créateurs. Reconnue dans le monde entier pour la précision et l'efficacité de son modèle, la Sacem occupe une place majeure au sein des différentes organisations internationales des créateurs et du droit d'auteur. Elle y défend avec engagement les intérêts de ses membres, tout comme elle le fait en France et en Europe auprès des institutions et des pouvoirs publics.

Le mot du Directeur général
Jean-Noël Tronc

“

**LA TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE EST
L'UNE DES PRIORITÉS
DE LA SACEM.”**



2015 a été une année de grande activité et de transformation pour la Sacem qui s'est traduite par une augmentation des collectes et des répartitions.

2015 aura été une année particulièrement intense pour la Sacem. Nous avons poursuivi et accéléré notre transformation numérique pour enrichir les services à nos membres et simplifier les démarches des utilisateurs de notre répertoire. L'efficacité de notre modèle économique se mesure notamment par le niveau de monétisation du droit d'auteur, l'un des plus élevés au monde avec environ 11€ par habitant. L'attractivité dont bénéficie la Sacem s'illustre aussi par la grande diversité d'origine de ses membres (12% issus de 164 nationalités différentes) mais également par sa capacité à signer des licences avec les acteurs du numérique dans plus d'une centaine de pays.

Les collectes de la Sacem ont connu un nouveau record en 2015 à 862 millions d'euros (+3,9%) avec une croissance dans presque tous les secteurs.

659,3 millions d'euros ont été répartis à nos membres auxquels il faut ajouter nos ressources d'action culturelle essentiellement liées aux 25% copie privée et nos œuvres sociales qui ont représenté 74,3 millions d'euros. S'agissant des autres activités, 451,5 millions d'euros ont été distribués au titre des mandats pour des droits d'auteur et des droits voisins. Ces chiffres reflètent l'efficacité de notre modèle au profit de nos membres mais aussi d'autres ayants droit dans le monde.

L'amélioration de la valeur des droits de nos membres va de pair avec la maîtrise de nos coûts de gestion. Notre ratio de charges nettes sur les collectes du droit d'auteur a baissé par rapport à l'année précédente et s'établit à 15,9%.

Notre stratégie de transformation

Pendant l'année, nous avons développé plusieurs nouveaux services accessibles via le portail sacem.fr, signe de notre engagement à rendre notre société plus moderne et plus transparente. 68 300 membres de la Sacem disposent d'un compte sur sacem.fr afin d'utiliser les services en ligne à leur disposition.

La nouvelle version du feuillet électronique disponible depuis octobre 2015 offre un niveau de détails jamais atteint sur les éléments de la répartition avec une synthèse des droits répartis incluant la télévision, la radio, les discothèques et le online. Ces évolutions complètent le succès du dépôt en ligne des œuvres lancé en 2014, 5 600 œuvres étant déposées chaque mois.

En développant de nouveaux services et en utilisant des technologies innovantes comme Cassandra, Elastic Search et Hadoop, la Sacem a traité 589,4 milliards d'actes de streaming et de téléchargement en 2015. L'efficacité de ces outils analytiques constitue un levier fort pour nos équipes de licensing et pour améliorer la répartition des droits online à nos membres.

Notre stratégie internationale est aussi basée sur des partenariats avec d'autres sociétés, en particulier au travers d'Armonia. Ainsi, en qualité de président du board d'Armonia, je suis convaincu que l'union fait la force

pour assurer une plus grande efficacité de la gestion collective sur la signature de licences et la gestion des données.

Armonia s'est développée ces quatre dernières années et compte désormais neuf membres-Sacem (France), Sacem (Luxembourg), SGAE (Espagne), SIAE (Italie), Sabam (Belgique), Artisjus (Hongrie), SUISA (Suisse), SPA (Portugal) et AKM (Autriche). Armonia assurera aussi la gestion du mandat récemment conclu entre la Socan canadienne et notre société. La Sacem est la première société en Europe habilitée à représenter les droits numériques d'une société de gestion collective nord-américaine dans le cadre des licences paneuropéennes, ou d'accords existants, notamment avec UMPI ou Wixen Publishing.

Dans notre nouvel environnement en constante évolution où la consommation change rapidement, où la fragmentation devient de plus en plus la règle dans la révolution numérique, la Sacem s'engage à accroître les droits de ses membres et leur assurer les meilleurs revenus. Nous investissons ainsi dans des systèmes d'information innovants qui nous permettent de collecter et répartir des droits d'auteur de manière efficace juste et précise.

Jean-Noël Tronc
Directeur général

"La Sacem est une société d'auteurs qui a compris les enjeux du numérique."

Selah Sue
Auteure/Compositrice/Interprète



LA SACEM EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Face à la disruption numérique et aux transformations de l'environnement culturel, la Sacem ne cesse d'évoluer pour renforcer son efficacité et maintenir son leadership.

développer toujours plus de services pour ses sociétaires et ses clients tout en favorisant la transparence de ses actions auprès de l'ensemble de ses partenaires partout dans le monde.

Plan stratégique

La Sacem a développé et mis en œuvre un plan stratégique de refonte de ses outils et de ses processus métiers afin de répondre concrètement à ses objectifs de services et de transparence. Elle a ainsi doublé ses investissements informatiques pour proposer de nouveaux services et renforcer la qualité et la sécurité de ses outils de collecte et de répartition dans un contexte de forte mutation numérique.

En avril 2015, la Sacem a lancé un nouveau portail, socle du développement de nouveaux services disponibles 24/7 pour l'ensemble de ses partenaires. Les membres bénéficient de nombreux services tels que l'accès personnalisé à leur répertoire, la possibilité de déclarer en ligne l'ensemble de leurs nouvelles œuvres, l'accès aux règles de répartition et à Sacem PLUS, dispositif leur permettant de bénéficier d'offres commerciales préférentielles. Depuis juillet 2015, les membres ont également accès à un nouveau système de reporting de l'activité de leurs œuvres avec un outil capable de fournir des analyses personnalisées et très détaillées sur l'ensemble des diffusions par média, par services en ligne ainsi que les droits générés par leurs œuvres. D'autre part, un plan d'action a été voté par le Conseil d'administration pour permettre d'accélérer le rythme des répartitions.

Nos objectifs

La Sacem est avant tout particulièrement attentive à la défense et à la protection des droits de ses membres. Elle joue aussi un rôle moteur dans l'écosystème de la musique. À terme, les objectifs de notre société sont de continuer d'investir sur les plans informatique et technologique afin de renforcer notre efficacité, d'accroître la valeur des droits de nos membres et de soutenir la création.

L'une des actions prioritaires de la Sacem est d'améliorer les outils destinés à collecter les droits des sociétaires mais aussi de protéger et défendre le droit d'auteur en créant un environnement favorable afin que les créateurs puissent être rémunérés.

Pour maintenir notre leadership dans un secteur particulièrement exposé à la disruption numérique, la Sacem met en valeur son modèle économique – celui d'une société d'auteurs forte et fière de sa diversité et qui soutient ses membres. Dans ce cadre, la Sacem est attentive à

Nos objectifs

Pour continuer de rétribuer au mieux le travail de nos membres et contribuer à maintenir un environnement créatif dans lequel les auteurs, compositeurs et éditeurs peuvent s'épanouir, nous concentrons tous nos efforts sur nos principaux objectifs, décrits dans les pages suivantes.



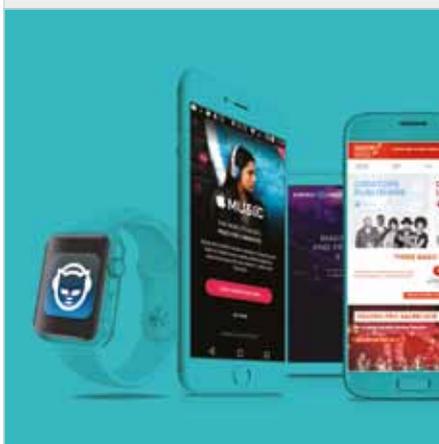
Côté clients, un espace numérique entièrement nouveau a été créé sur le portail où ils peuvent accéder à l'ensemble des informations de leur compte, aux détails des factures et de la tarification ainsi qu'à des moyens de paiement en ligne.

Cette plate-forme facilite également la collecte des informations de diffusion, la contractualisation et le paiement des séances occasionnelles. Ces services en ligne intègrent aussi la refonte de l'ensemble des parcours permettant l'accès aux programmes d'aides aux projets de l'action culturelle.

Défense du droit d'auteur

Au-delà des chantiers de transparence et de développement des services, la Sacem renforce aussi ses actions de sensibilisation autour de la défense du droit d'auteur. Cela passe par l'activité de Sacem Université, plate-forme pédagogique, lieu d'échange, de partage et de débats d'idées s'appuyant sur une démarche collaborative et partenariale. La Sacem s'appuie aussi sur la mobilisation de plusieurs centaines de ses membres, auteurs, compositeurs et éditeurs regroupés au sein des « Anges » et qui participent à des actions de sensibilisation et de lobbying en faveur du droit d'auteur et de la gestion collective.

Cette stratégie globale est relayée par une politique de communication engagée notamment sur l'ensemble des réseaux sociaux.

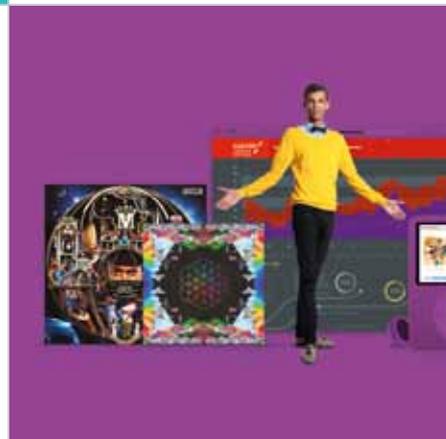


ACCOMPAGNER LA MUTATION NUMÉRIQUE

→ Page 10

L'EFFICACITÉ AU SERVICE DES CRÉATEURS

→ Page 12



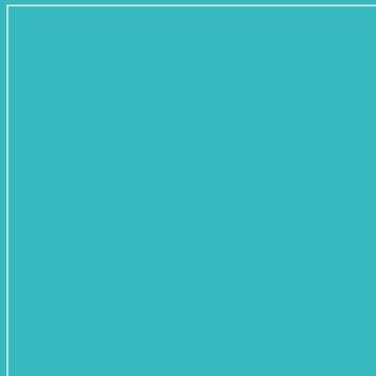
SOUTENIR LA CULTURE ET LA CRÉATION

→ Page 14

ACCOMPAGNER LA MUTATION NUMÉRIQUE

Notre réussite va de pair avec notre capacité à nous adapter. Nos investissements continus dans le numérique nous permettent de rester à la pointe de la technologie, préoccupation qui est au cœur de l'engagement que nous avons pris auprès de nos membres pour créer de la valeur.

Être à l'avant-garde de la technologie et rester leader sont des enjeux d'autant plus importants pour la Sacem dans ce contexte de profonde mutation numérique marqué par une explosion du nombre d'appareils d'enregistrement, la complexité de ce nouvel environnement et la diversité des usages numériques (streaming et téléchargement).



Partenariats



662 000

Contrats conclus par la Sacem.

La Sacem compte près de 500 000 clients parmi les médias audiovisuels, fournisseurs d'accès Internet, opérateurs du câble, du satellite et de l'ADSL, plates-formes de streaming et de téléchargement, salles de spectacle, associations, commerces, discothèques, cinémas, tourneurs professionnels...

Service de déclaration des œuvres en ligne



Les membres de la Sacem peuvent déclarer leurs œuvres à tout moment en quelques clics. 67 118 œuvres ont été déclarées en ligne en 2015, soit une moyenne de 5 600 œuvres chaque mois.

5 milliards

En 2015, nous avons analysé près de 5 milliards de lignes de données, provenant de 589,4 milliards d'actes de téléchargement et de streaming, soit deux fois plus qu'en 2014.

En 2015, nous avons signé plus de 130 contrats pour des services en ligne dont 17 avec des acteurs internationaux, à la fois pour le répertoire direct de la Sacem et celui d'UMPI (Universal Music Publishing International).

589 milliards

D'actes de téléchargement et de streaming traités par les services informatiques de la Sacem en 2015.

Visualisation des données à 360°



L'EFFICACITÉ AU SERVICE DES CRÉATEURS

Notre objectif principal est d'accroître la valeur des droits de nos membres en recourant toujours plus à la technologie afin de développer des services et accroître la transparence de nos process.



Accès en ligne



Un espace entièrement nouveau a été créé sur le portail qui permet aux clients-utilisateurs d'accéder à leur compte à tout moment, d'y obtenir le détail de leurs factures, les tarifications et de payer en ligne.

Pour se consacrer pleinement à la création d'œuvres, nos membres ont besoin d'une répartition sûre, simple et précise de leurs droits d'auteur.

Plus de 68 300 membres de la Sacem disposent d'un espace personnel sur le site internet sacem.fr et bénéficient de nombreux services en ligne.

164

nationalités, auxquelles appartiennent les 19 100 membres étrangers de la Sacem, la plus internationale de toutes les sociétés d'auteurs dans le monde.

Optimiser les droits de nos membres



L'investissement dans des technologies de pointe, conjugué à l'efficacité de notre réseau régional et notre capacité à collecter à l'international nous permet d'accroître le montant des droits collectés. De plus, la Sacem présente l'un des meilleurs ratios de charges nettes sur les collectes de droits d'auteur. Nos membres sont ainsi assurés d'une rémunération juste et optimale.

◀ Stromae
Auteur/Compositeur/
Interprète

157 270

membres en France
et dans le monde dont
151 435 créateurs et
5 835 éditeurs.

Priorité à la transparence



La transparence est une exigence forte pour la Sacem. La confiance et le soutien de nos membres et de nos partenaires, en France et dans le monde, sont une grande source de satisfaction. Nous sommes convaincus qu'une répartition transparente et équitable des droits d'auteur est le garant de l'avenir de la création.

SOUTENIR LA CULTURE ET LA CRÉATION

Une part essentielle de notre responsabilité est de soutenir la création et de promouvoir l'exposition des œuvres. Nous développons une action culturelle forte qui crée de véritables opportunités de développement pour les créateurs et éditeurs.

Investir
dans notre
patrimoine
culturel



▲ Angélique Kidjo
Auteure/Compositrice/
Interprète

Garantir un avenir
culturel et créatif
pour tous



Pour garantir un avenir culturel durable, il est vital que nous prenions part à l'accompagnement et la promotion des talents. C'est un cercle vertueux qui bénéficie indifféremment au public et aux créateurs. La Sacem contribue à offrir un environnement dans lequel les auteurs, connus ou émergents, peuvent exprimer et développer leur talent, en profitant d'une grande diversité de projets culturels en France, en Europe et dans le monde.

Développer le
talent créatif



56 M€

Dépensés pour les
programmes culturels
et les œuvres sociales.

La Sacem joue un rôle déterminant dans la pérennité du patrimoine culturel. Nous soutenons au quotidien la création, la diffusion du répertoire et la formation des créateurs et artistes. Nous sommes ainsi associés à de nombreux événements partout dans le monde pour encourager et promouvoir la création dans sa diversité.

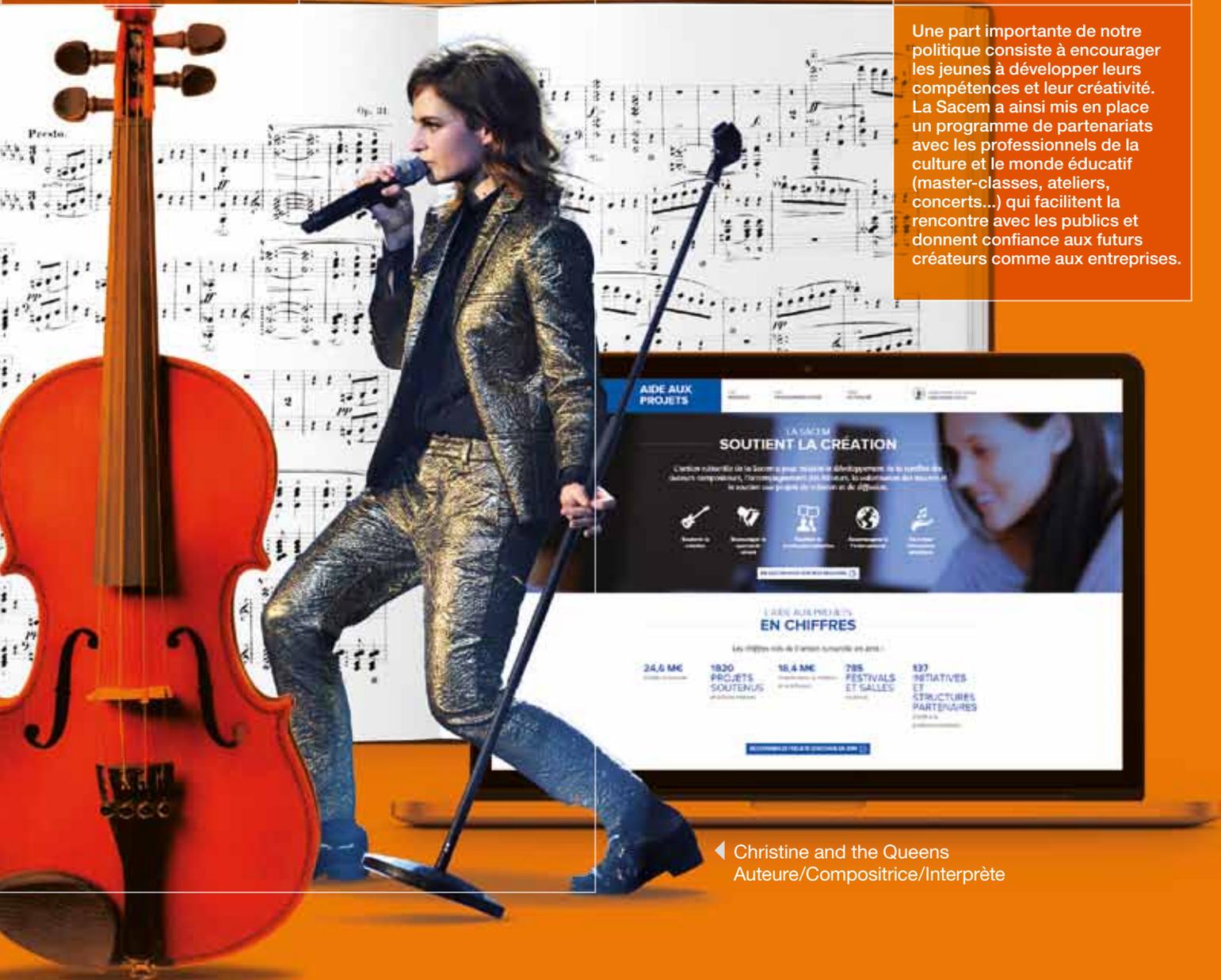
1 820

projets culturels ont été soutenus par la Sacem en 2015 (sur les 3 478 projets reçus par la Sacem).

Formation, développement et éducation



Une part importante de notre politique consiste à encourager les jeunes à développer leurs compétences et leur créativité. La Sacem a ainsi mis en place un programme de partenariats avec les professionnels de la culture et le monde éducatif (master-classes, ateliers, concerts...) qui facilitent la rencontre avec les publics et donnent confiance aux futurs créateurs comme aux entreprises.



◀ Christine and the Queens
Auteure/Compositrice/Interprète

UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE ET EN PLEINE CROISSANCE

La Sacem est au cœur de l'une des industries les plus importantes et les plus dynamiques au monde, qui pèse plus de 500 milliards d'euros et emploie plus de 7 millions de personnes en Europe.

Un marché de taille mondiale

Le marché sur lequel nous opérons est d'une importance économique considérable. Les Industries Créatives et Culturelles contribuent fortement à l'économie mondiale et la Sacem joue un rôle essentiel dans leur développement.

2 015 Mds\$ (US)

Chiffre d'affaires des Industries Créatives et Culturelles dans le monde.

29,5 millions

Nombre de personnes employées dans les Industries Créatives et Culturelles dans le monde.

Un secteur créateur d'emplois

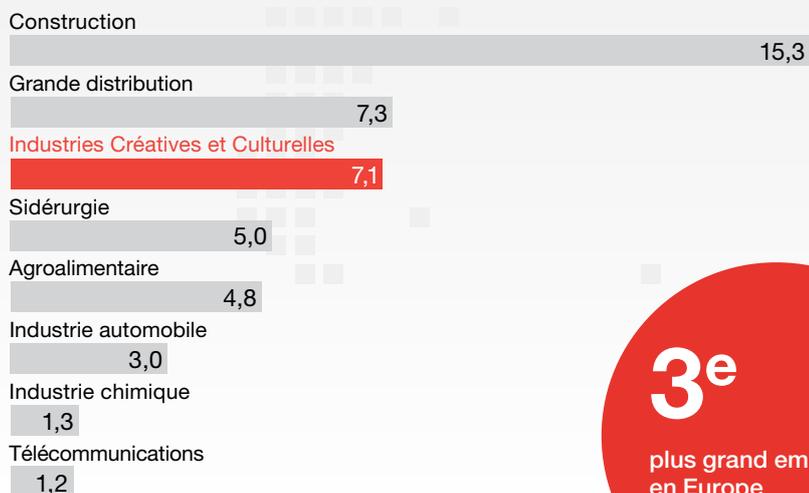
En Europe, les Industries Créatives et Culturelles emploient plus de 7 millions de personnes, dont environ 20% en France. Près de 242 000 personnes sont employées dans l'industrie musicale en France, soit près de 25% du total européen.

7 millions

Nombre de personnes employées dans les Industries Créatives et Culturelles en Europe, soit plus que les secteurs de l'automobile, de la chimie et des télécommunications réunis.

1,2 million

Nombre de personnes employées dans l'industrie musicale en Europe.



3^e

plus grand employeur en Europe

4,2%

Les Industries Créatives et Culturelles représentent 4,2% du PIB européen

Auteurs et compositeurs



L'objectif principal de la Sacem est d'accroître la valeur des droits de ses membres en alliant équité et précision, et de soutenir la créativité pour que culture et création puissent s'épanouir durablement. Au cœur d'une industrie dynamique et florissante, nous nous consacrons pleinement à réaliser ces objectifs et à faire en sorte que toutes les parties prenantes de cette industrie puissent en bénéficier.

Au cœur de la création



La musique est au cœur des Industries Culturelles et Créatives. Elle pèse **25,3 milliards d'euros** en Europe, et **7,9 milliards d'euros** en France. L'industrie de la musique est un secteur dynamique au centre du changement technologique. Le rôle de la Sacem est de soutenir sa croissance et de rémunérer les auteurs, compositeurs et éditeurs.

15 Mds\$ (US)

Chiffre d'affaires mondial de l'industrie musicale, en croissance de 3,2% par rapport à 2014.

6,7 Mds\$ (US)

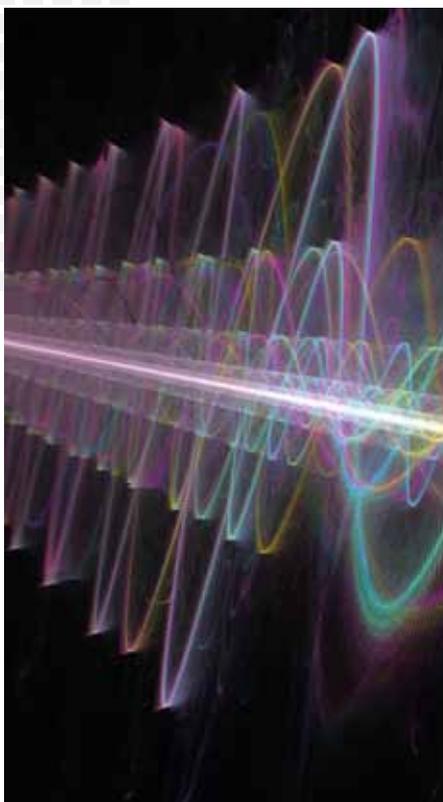
Chiffre d'affaires mondial de la musique en ligne (streaming et téléchargements).

+10,2%

Croissance des revenus de la musique en ligne. Ils représentent actuellement 45% des revenus de l'industrie musicale et dépassent pour la première fois les revenus des ventes physiques.

Croissance numérique

La Sacem occupe un rôle central dans un secteur fortement impacté par la transition numérique. Dans un environnement en constante évolution, la Sacem investit sans cesse pour conserver une longueur d'avance.



Sources : Sacem ; EY ; IFPI ; Eurostat

Les faits marquants de 2015

Cette année a de nouveau été marquée par une forte activité et de grandes réalisations ; des progrès et des succès importants ont été enregistrés dans tous les domaines prioritaires.

Janvier

Sacem Université, partenaire de la 12^e Semaine du Son

La plate-forme pédagogique de la Sacem a soutenu la Semaine du Son, événement qui a pour vocation de sensibiliser le public et tous les acteurs de la société à l'importance des sons et à la qualité de notre environnement sonore.

Dans le cadre de cette 12^e édition, la Sacem a organisé des ateliers pratiques dans sept grandes villes en France (Bordeaux, Grenoble, Lille, Paris, Nantes, Nice et Rennes) sur le thème « Comment bien sonoriser et insonoriser son établissement ? », en partenariat avec des experts sonorisateurs et des acousticiens, pour les professionnels des lieux de diffusions de musique et de spectacle et tout particulièrement les cafés, bars et restaurants.



Février

Reconnaissance mondiale pour Alexandre Desplat et Angélique Kidjo

Vice-Présidente de la Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs), Angélique Kidjo a remporté, en 2015, le Grammy Awards du meilleur album de musique du monde (« Best World Music Album ») pour son dernier opus Eve. Il s'agissait du troisième Grammy pour l'étoile béninoise.

Dans la catégorie « Best Score Soundtrack for Visual Media », Alexandre Desplat, l'un des maîtres français de la musique de film, a également été récompensé d'un Grammy Awards pour la bande originale du film The Grand Budapest Hotel de Wes Anderson.

2015 aura ainsi été l'année de la consécration mondiale pour cet auteur-compositeur de talent qui a également remporté le Bafta de la meilleure musique ainsi que l'Oscar de la meilleure musique originale (pour la même BO).



Renouvellement du contrat paneuropéen pour Microsoft

En février, la Sacem a renouvelé son contrat paneuropéen avec Microsoft pour son service Groove (anciennement Xbox Music) qui propose à la fois une offre de téléchargement de musique et une offre d'écoute par abonnement.



◀ Alexandre Desplat
Auteur/Compositeur

Mars

Signature d'un contrat paneuropéen avec Tidal

Préalablement à son rachat par Project Panther (la société du rappeur américain Jay-Z), la Sacem a signé un contrat paneuropéen avec Tidal pour son service de streaming par abonnement. Tidal, qui ne propose pas d'offre d'écoute gratuite, se caractérise par les nombreuses exclusivités des artistes associés à sa gouvernance (Rihanna, Beyoncé...) et une offre en haute qualité sonore.



La SPA rejoint Armonia

La SPA, Société portugaise des auteurs, rejoint Armonia, le premier portail européen de licences pour les musiques en ligne. Lancée en 2012 par la Sacem, la Sgae (Espagne) et la Siae (Italie), Armonia est un guichet unique qui favorise la délivrance de licences paneuropéennes. Ouverte à toutes les sociétés d'auteurs, compositeurs et éditeurs d'Europe, Armonia a également signé des accords internationaux avec des entreprises de services en ligne comme Google Play, Deezer, Beatport et YouTube.



Avril

Lancement du nouveau portail sacem.fr

En 2015, sacem.fr a fait peau neuve. Les membres, clients, porteurs de projets, comme le grand public, disposent désormais de leur propre espace au sein des cinq nouveaux sites du portail.

Nouveaux services en ligne, simplification des usages, refonte des contenus éditoriaux, l'écosystème du portail a été entièrement repensé, plaçant l'expérience utilisateur au cœur des préoccupations des équipes en charge de ce projet. Cette refonte répondait ainsi à deux objectifs majeurs : offrir aux clients – à l'instar des membres – tous les services en ligne nécessaires au quotidien (compte client, demande d'autorisation, suivi de dossier, règlement...), et proposer une information plus facile d'accès, plus pertinente, plus pédagogique et plus riche.



1^{er} Prix Sacem du droit d'auteur

Sacem Université a lancé son premier « Prix Sacem du droit d'auteur », destiné aux étudiants en Master 2 Droit de la Propriété intellectuelle ou des Technologies de l'Information et de la Communication, dans la perspective de sensibiliser les étudiants et les universitaires aux enjeux du droit d'auteur.

Les étudiants étaient ainsi invités à composer un article sur un sujet d'actualité, « Droit d'auteur de demain : quel rôle pour les intermédiaires techniques ? » Les 5 finalistes sélectionnés par le comité rédactionnel ont ensuite été invités à présenter leur réflexion devant un jury composé de professionnels et présidé par Jack Lang, ancien Ministre et Président de l'Institut du Monde Arabe.

En 2015, 27 promotions issues de 17 universités ont participé à ce prix.



▲ Jack Lang entouré des 5 finalistes.



Barofest 2014 : la carte de France des festivals de musiques actuelles

La deuxième édition de cette étude réalisée par le Cnv, l'Irma et la Sacem, et présentée lors du Printemps de Bourges, a révélé la très forte densité et la formidable diversité des 1 615 festivals de musiques actuelles qui se sont tenus en France en 2014.

Les chiffres clés 2014 :

- 70 festivals en moyenne par région,
- Jazz, blues et musiques improvisées ainsi que musiques électroniques amplifiées représentent près de 60% des festivals en France,
- 217 festivals en Île-de-France, 198 en Rhône-Alpes, 162 en région Paca,
- 52% des festivals se déroulent en été (427 au printemps, 280 en automne et 63 en hiver).

Les faits marquants de 2015

Juin



Colloque sur la création musicale

Sacem Université et l'Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique) ont organisé une journée exceptionnelle destinée aux compositeurs pour évoquer les révolutions technologiques au cœur de la création musicale et le futur de la musique. Ils ont été invités à réfléchir autour de leurs pratiques de création et à échanger sur le thème « Quel futur pour la création musicale? Traitement du son, spatialisation, indexation, orchestration ».

Smart : la relation client dans la paume de la main

En 2015, l'ensemble des équipes du réseau a bénéficié de deux nouveaux outils numériques de pointe : une application cartographique d'aide à la décision pour cibler et visualiser les missions (Smartweb) et un smartphone doté d'une « app » mobile embarquant la feuille de route, sous forme de carte interactive également. Ces deux systèmes de gestion et de relation client nomades et performants ont pour but de faciliter le travail des équipes des soixante-dix délégations locales en charge de collecter les droits d'auteur auprès des cafés, restaurants et commerces.

La Sacem, lauréate du Prix de l'Innovation en Management Juridique

La direction juridique de la Sacem a reçu le Prix de l'Innovation en Management Juridique pour la mise en place d'une procédure unique et performante. Le jury de ce prix, qui récompense chaque année des directions juridiques ayant mis en œuvre des solutions innovantes pour améliorer le management de la fonction juridique en entreprise, a salué l'implication de la Sacem dans la protection des données personnelles.

L'innovation apportée par la direction juridique de la Sacem repose sur trois points : une procédure interne performante, la centralisation des informations grâce à un logiciel conçu sur mesure et des sessions de formation adaptées pour optimiser la sensibilisation à la protection des données personnelles.



Contrat avec Apple Music

La Sacem a conclu un contrat avec iTunes relatif au lancement d'Apple Music, le service de streaming mondial par abonnement d'Apple. Ce contrat paneuropéen, qui couvre 41 territoires, porte sur l'exploitation d'œuvres musicales et de clips vidéo des membres de la Sacem disponibles sur ce nouveau service de streaming et sur la toute première radio live d'Apple, Beats 1. Il prévoit également des modalités spécifiques pour le service gratuit Connect.

La signature d'un tel contrat dès le lancement de ce nouveau service montre l'efficacité de la gestion collective du droit d'auteur à l'ère numérique.

Juillet

Renouvellement du contrat paneuropéen Napster/Rhapsody

La Sacem a renouvelé son contrat paneuropéen avec Napster/Rhapsody pour son service de streaming par abonnement qui est proposé en France en partenariat avec SFR.



Août

Renouvellement de l'accord paneuropéen avec Vevo

La Sacem a renouvelé son accord paneuropéen avec Vevo pour son service gratuit de diffusion de contenus audiovisuels (vidéos clips en haute définition essentiellement), financé par la publicité.



Septembre

La Fabrique à Chansons

La Sacem, les ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Culture et de la Communication et le réseau Canopé ont lancé, pour la rentrée scolaire 2015, « La Fabrique à Chansons ».

Pour cette opération inédite, cent auteurs-compositeurs, tous membres de la Sacem, se sont ainsi associés à des classes de CM1 ou de CM2 pour travailler tout au long de l'année sur un projet pédagogique d'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire français. Une centaine de classes réparties dans toutes les régions et autant d'équipes enseignantes ont ainsi participé à ce projet. Accompagnés par les artistes, les enfants ont été amenés à écrire ensemble les paroles d'une chanson et à composer la musique. Ils interpréteront leur œuvre en public à l'occasion de mini-concerts (en mai 2016).

**Les scènes publiques et la Sacem signent un accord historique**

Le 24 septembre 2015, le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) et la Sacem ont signé un protocole d'accord afin de mieux répondre aux attentes des salles de spectacles dans leur diversité tout en garantissant une juste rémunération des créateurs et éditeurs de musique.

Simplification des calculs, des processus de collecte des droits d'auteur et développement d'une politique de service en faveur des 255 scènes adhérentes, cet accord a été conçu pour apporter davantage de transparence et de services aux salles. Il favorise ainsi la diffusion des répertoires et préserve l'intérêt des créateurs, comme des diffuseurs.

Il s'agit du tout premier accord entre la société d'auteurs et un groupement professionnel représentant des lieux de diffusion subventionnés du spectacle vivant.



Les faits marquants de 2015

Octobre

Premier feuillet de répartition détaillé en ligne

En 2015, la Sacem est devenue la première société de gestion collective de droits d'auteur au monde à permettre à ses membres d'avoir accès aux données de diffusion qui servent à la répartition des droits et à fournir, en ligne, un tel niveau de détail sur les éléments de la répartition.

Deux innovations sont apparues sur le feuillet électronique qui recense les droits collectés pour chaque créateur : la synthèse des répartitions (affichage des montants de droits par origine, par famille, par pays, en pourcentage et sous forme de graphiques) et la répartition détaillée (par œuvre, par famille, par type de droits et par pays).

Culture et création sous tension

À l'initiative de France Créative, groupement de sociétés à vocation culturelle dont la Sacem fait partie, le cabinet EY a publié le 2^e Panorama de l'économie de la culture et de la création, qui analyse le poids d'une dizaine de secteurs culturels et créatifs allant de la musique au cinéma, du spectacle vivant à la télévision en passant par les jeux vidéo ou l'édition.

Cette seconde édition confirme la place prépondérante et le dynamisme de ces industries au sein de l'économie française.

LA MUSIQUE, AU CŒUR DE LA CRÉATION

Un secteur qui crée des emplois et de la croissance

www.francecreative.fr
#francecreative



Les chiffres clés :

plus de
83 milliards

d'euros de revenus
générés en 2013

1,3 million

d'emplois

croissance de

1,2%

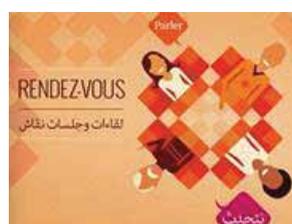
supérieure aux taux de
croissance du PIB et de
l'emploi en France sur
la même période.

Avec plus de 240 000
emplois générés en 2013,
la musique est le 2^e
employeur des industries
culturelles et créatives
derrière les arts visuels.

Le droit d'auteur dans les pays arabes

Sacem Université, en partenariat avec l'Institut du Monde Arabe, a organisé une table ronde sur le thème du « droit d'auteur dans les pays arabes ».

Parmi les thèmes proposés figuraient la rémunération pour copie privée (avec l'exemple de l'Algérie, la nouvelle loi sur la propriété intellectuelle au Maroc, la loi de 1985 en France, dite loi Lang), les enjeux et les perspectives de la gestion collective en Egypte, le rôle des médias dans la valorisation du patrimoine musical marocain, ou encore la valeur économique des industries créatives et culturelles.



Novembre

Attentats de Paris : le choc !

Après l'attentat de janvier contre Charlie Hebdo qui a coûté la vie à 17 personnes dont l'auteur Georges Wolinski, sociétaire de la Sacem, Paris est de nouveau la cible du terrorisme. Une série d'attentats contre la salle de concert du Bataclan et d'autres lieux de rassemblement fait 130 morts et plus de 400 blessés. Ce sont les actes terroristes les plus meurtriers depuis la seconde guerre mondiale. La Sacem rend hommage aux victimes parmi lesquels deux de ses membres, les compositeurs Christophe Foutlier et Christophe Lellouche, et débloque aussitôt un fonds d'urgence de 500 000 euros pour le spectacle vivant. La Sacem s'associe également à la campagne « Tous au concert » qui invite les Français à continuer de sortir et à rester debout face à la barbarie.





Décembre

Les lauréats des Grands Prix 2015

Prix	Artiste
Prix spécial de la Sacem	Véronique Sanson
Grand Prix de la chanson française (créateur-interprète)	Alain Chamfort
Grand Prix de la chanson française (créateur)	Alice Dona
Grand Prix du jazz	Bireli Lagrene
Grand Prix de l'auteur-réalisateur de l'audiovisuel	François Goetghebeur
Grand Prix des musiques du monde	Magic System
Grand Prix du répertoire Sacem à l'export	Alexandre Desplat
Grand Prix de l'humour	Le Quatuor
Prix Francis Lemarque	Vianney
Grand Prix de la musique pour l'image	Pierre Adenot
Grand Prix de l'édition musicale	Caroline Molko – Warner Chappell Music France
Grand Prix de la musique symphonique (carrière)	Richard Dubugnon
Grand Prix de la musique symphonique (jeune compositeur)	Camille Pépin
Grand prix des musiques électroniques	Bob Sinclar
Prix Rolf Marbot de la chanson de l'année	'Christine' by Christine and the Queens

La culture et la création dans le monde

La Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs) a publié la première étude sur le poids de la culture et de la création dans l'économie mondiale.

Produit par le cabinet EY, ce panorama évalue le poids de la culture et de la création dans le monde à 2 250 milliards de dollars de revenus, représentant 3% du PIB mondial.

L'emploi, dans ces secteurs, représente 29,5 millions d'emplois, soit 1% de la population active mondiale.

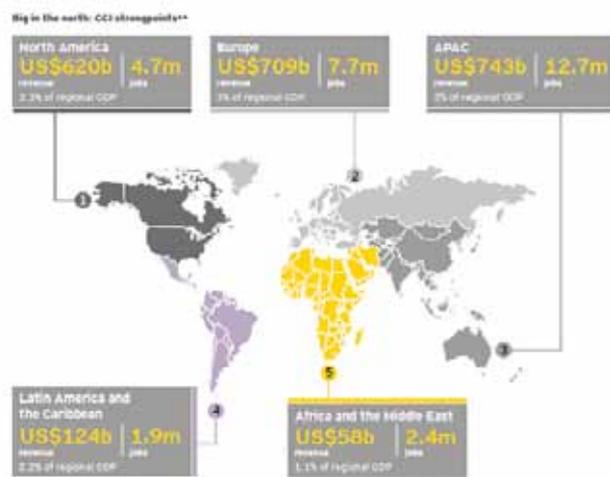
Ce panorama mondial s'inscrit dans la continuité des études réalisées par EY sur le poids économique de la culture en France en 2013 et 2015 (www.francecreative.fr) et en Europe en 2014 (www.creatingeurope.eu).

Les Grands Prix Sacem : valoriser les talents

Pour signifier qu'elle ne cédera pas face aux menaces des terroristes qui se sont attaqués à la jeunesse française, à notre mode de vie où l'art et la culture occupent une place prépondérante, la Sacem maintient la cérémonie des Grands Prix et rend hommage aux victimes des attentats.

Comme chaque année, elle honore ses auteurs, compositeurs, éditeurs, auteurs-réalisateurs, humoristes... Cette cérémonie distingue la carrière de celles et ceux dont les mots, les notes, les œuvres ont marqué la création dans tous les répertoires représentés par la Sacem.

Cette 7ème édition de la cérémonie de remise des Grands Prix Sacem, qui s'est déroulée aux Folies Bergère le 30 novembre, a distingué 15 artistes.



ACCROÎTRE LA VALEUR DES DROITS ET SOUTENIR LA CRÉATION

La Sacem a élaboré un modèle économique unique et une stratégie d'entreprise innovante qui nourrissent un cycle vertueux de création de valeur au bénéfice de ses membres.

Notre modèle, fondé sur de nombreuses années d'expérience, nous permet d'assurer une valorisation optimale des droits de nos membres, confirmant l'efficacité de notre stratégie pour assurer l'avenir des artistes et des créateurs.

Notre expertise et les investissements conséquents engagés nous permettent d'anticiper les tendances et d'être rapidement opérationnels, en particulier sur le niveau de leadership technologique requis pour agir efficacement dans un monde numérique en perpétuelle évolution.

Partenariats culturels et éducatifs

Pour garantir l'avenir de notre industrie, nous encourageons les créateurs à développer leurs compétences et leur créativité, en soutenant une large palette d'événements, de festivals et d'initiatives. La Sacem a ainsi mis en place un programme de partenariats avec les professionnels de la culture et du monde éducatif, comprenant des master-classes, des ateliers et concerts qui contribuent fortement à encourager la rencontre avec les publics et à améliorer les revenus des créateurs.

Des équipes expérimentées

Miser sur des équipes expérimentées et investies est un gage de réussite pour nos activités. Nous nous efforçons d'organiser notre société afin de remplir au mieux nos missions, qu'il s'agisse des collectes, des répartitions ou du soutien à la création. L'accompagnement de l'évolution des compétences professionnelles des salariés dans un environnement de travail favorable et avec des perspectives de carrière est l'un des objectifs de la société.

Par ailleurs, l'investissement technologique est une priorité majeure pour répondre aux enjeux d'un secteur directement concerné par l'impact numérique. La poursuite des investissements pour renforcer nos infrastructures et développer des outils performants, alliée à la compétence et à la motivation des équipes sont les éléments qui contribuent à préserver et développer le leadership de la Sacem.

Collecte et répartition

Pour rémunérer correctement et équitablement les créateurs et les éditeurs – et rendre le processus de collecte et de répartition aussi efficace que possible, nous nous appuyons sur un système permanent d'audit et d'innovation, soutenu par certains des meilleurs talents de notre industrie, par des investissements annuels significatifs dans les ressources humaines et la technologie, et par un réseau à l'expérience et l'expertise inégalées.

Dans notre industrie, la Sacem affiche le plus haut niveau de répartition des droits collectés. La garantie d'une rémunération juste et équitable des artistes, créateurs et éditeurs, conjuguée à notre détermination à collecter les droits efficacement contribue à l'instauration d'un cercle vertueux incluant créateurs et consommateurs.

◀ **Christine and The Queens**
Auteure/Compositrice/Interprète





"Je bénéficiais déjà des bons services de la Sacem avant même que ma carrière ne soit ce qu'elle est aujourd'hui."

Stromae
Auteur/Compositeur/Interprète

**NOUS SERVONS
NOS MEMBRES**



"Ne pas prendre de risques est la chose la plus risquée."

Shai Maestro
Auteur/Compositeur
de jazz



COLLECTES

**TRAITEMENT,
ANALYSE ET
VALORISATION
DES DONNÉES**

RÉPARTITION



**NOUS INVESTISSONS
POUR L'AVENIR**

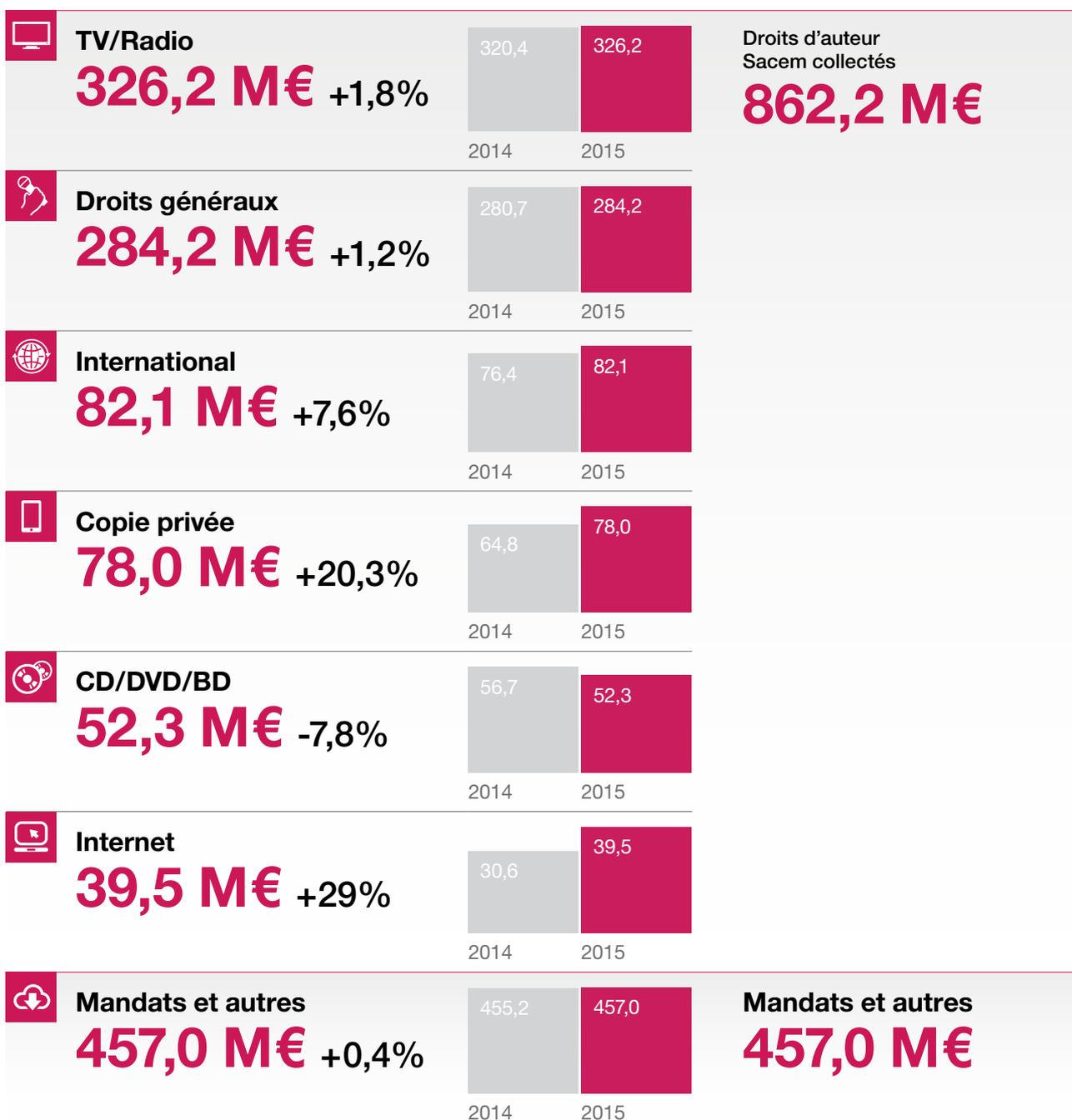
en recrutant les meilleurs talents et en développant une technologie de pointe, afin de garantir à nos membres une efficacité optimale.

Ibeyi ▼
Auteures/Compositrices/
Interprètes



Collectes

Nous avons développé des processus fiables et performants afin d'optimiser les droits de tous nos membres. L'efficacité de notre stratégie de licensing, comme celle de notre réseau, notre capacité à collecter à l'international et notre engagement à renforcer nos moyens technologiques contribuent à faire de la Sacem l'un des leaders des sociétés d'auteurs dans le monde.



Utilisation de nos ressources

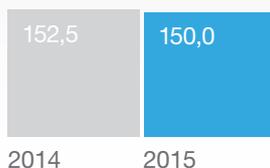
Nous investissons pour améliorer notre capacité à collecter les droits d'auteur et contribuons activement au développement et au renforcement d'un cercle vertueux de création de valeur.

Notre volonté est de soutenir le talent et la créativité et de garantir un service optimal en toute circonstance.

Charges nettes

Plus de 80% de nos charges sont liées à des dépenses en faveur de nos systèmes d'information et aux dépenses de personnel. Dans ce secteur très complexe, nous comptons sur de nombreux collaborateurs très compétents qui peuvent s'appuyer sur des processus de pointe et des technologies innovantes.

150,0 M€
-1,6%

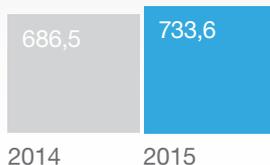


M€	2015	2014
Charges de personnel	134,6	133,5
Autres charges opérationnelles	48,4	47,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	13,5	13,3
Autres revenus	-46,5	-42,1
Total charges nettes	150,0	152,5

Répartition des droits d'auteur Sacem

La Sacem est l'une des sociétés de gestion collective qui reverse le plus fort taux de droits d'auteur à ses membres. Nos sociétaires sont au cœur de nos préoccupations et nous nous employons à assurer à chacun la meilleure rémunération possible pour son travail de création.

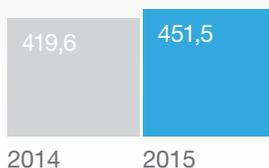
733,6 M€
+6,9%



M€	2015	2014
Membres Sacem	538,1	506,9
Autres sociétés de gestion	121,2	110,6
Œuvres sociales	48,9	46,4
Action culturelle (25% copie privée)	25,4	22,6
Sous total	733,6	686,5
Autres sociétés d'auteurs et mandats	451,5	419,6
Total des droits répartis incluant les mandats	1 185,0	1 106,1

Répartition des mandats et autres

451,5 M€
+7,6%



Variation des comptes d'attente et de réserve

-15,8 M€



Rapport de gestion

1. Informations générales

La Sacem est l'une des plus importantes sociétés de gestion collective au monde.

1.1. Nos activités

Créée en 1851, la Sacem est une société civile à but non lucratif gérée par ses membres, les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Son rôle est de négocier, collecter et répartir avec précision les droits d'auteur à ses membres, lorsque leurs œuvres sont diffusées publiquement (médias audiovisuels, concerts, festivals, services Internet, cinémas, discothèques, magasins...) ou reproduites (fichiers numériques, CD, DVD, jeux vidéo...). Elle assure également la collecte et la répartition des droits d'auteur pour les membres d'autres sociétés d'auteurs, françaises ou étrangères, qui lui ont confié un mandat pour les représenter.

Soutenir, protéger et défendre

La Sacem accompagne les créateurs et les éditeurs, protège leur répertoire et défend leurs intérêts en France et à l'international. Elle s'engage activement au sein de différentes organisations de créateurs et du droit d'auteur parmi lesquelles la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), le Bureau international de l'édition mécanique (Biem), le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (Gesac), et au sein d'organismes d'intérêt général de la filière professionnelle française.

La Sacem s'attache à offrir des services performants et des dispositifs d'entraide à ses membres.

La Sacem joue également un rôle crucial pour la vitalité de la création musicale. Depuis plus de cinquante ans, elle déploie une politique de soutien à la création dans sa diversité en accompagnant les carrières artistiques, le renouvellement des répertoires, la diffusion des œuvres et en facilitant l'insertion des jeunes professionnels. Cette action culturelle a pris une nouvelle dimension depuis 1985, avec la création du dispositif de rémunération pour copie privée. Ainsi, en 2015, la Sacem a soutenu 1 820 projets dans tous les genres.

1.2. Gouvernance

Détenue et gérée par ses membres (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, auteurs de doublage et de sous-titrage, poètes, humoristes et auteurs-réalisateurs), la Sacem fonctionne comme une coopérative. Élu par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration est constitué de six auteurs, six compositeurs et six éditeurs de musique (un tiers renouvelable chaque année en juin), ainsi que deux auteurs-réalisateurs dont un suppléant. Le Conseil d'administration prend toutes les décisions essentielles à la vie de la Sacem. Il nomme le Directeur général, qui gère la société et est chargé de mettre en œuvre les politiques définies par le Conseil d'administration.

La gouvernance de la Sacem comprend, d'autre part, onze commissions. Les deux commissions statutaires, élues par l'Assemblée générale et indépendantes du Conseil d'administration, exercent des fonctions de surveillance. La Commission des comptes et de surveillance se réunit une fois par semaine pour vérifier les recettes, les dépenses et les comptes.

La Commission des programmes est chargée d'examiner, de vérifier et de contrôler les programmes, tableaux et documents de la répartition.

La Commission prévue à l'Article R. 321-6-3 du CPI (Code de Propriété Intellectuelle), également élue par l'Assemblée générale, donne son avis en cas de refus de communication d'un document à un sociétaire.

Ces trois commissions remettent chacune un rapport sur leurs activités à l'Assemblée générale.

La Sacem compte également quatre commissions réglementaires, qui sont consultatives et dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration : une Commission de l'audiovisuel, une Commission des variétés, une Commission des auteurs-réalisateurs et une Commission de la musique symphonique.

En outre, il existe quatre Commissions techniques : une Commission de l'aide à l'autoproduction phonographique, une Commission dédiée au patrimoine et à la mémoire de la Sacem, une Commission de la formation professionnelle des sociétaires et une Commission jeune public.

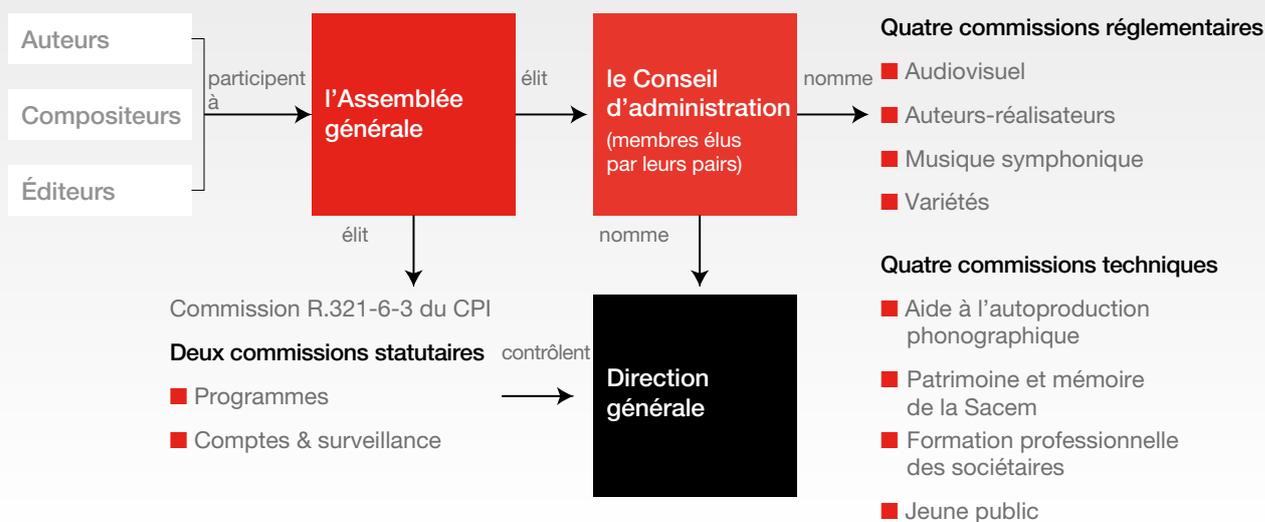
Le Conseil d'administration pour 2016-2017



Au premier rang, de gauche à droite :
Thierry Communal, Nicolas Galibert, Jean Fauque, Christian Gaubert, Jean-Marie Moreau, Gilles Amado ;

Au deuxième rang, de gauche à droite :
Marion Sarraut, Wally Badarou, Caroline Molko, Alain Chamfort, David Séchan (Vice-président), Jean-Claude Petit (Président), Dominique Pankratoff, Arlette Tabart, Jean-Max Rivière (Vice-président), Elisabeth Anaïs, Bruno Lion, Yves Duteil, Thierry Perrier, Laurent Petitgirard (Vice-président).

La gouvernance de la Sacem



Contrôle

Peu d'entreprises privées font l'objet d'un contrôle aussi important et régulier. L'examen des opérations de gestion de la Sacem garantit son efficacité et sa transparence.

La Sacem est soumise à un quintuple contrôle par :

- La Commission des comptes et de surveillance, constituée de deux auteurs, deux compositeurs et deux éditeurs, chacun élu pour trois ans par l'Assemblée générale. Ils sont indépendants à la fois du Conseil d'administration et du Directeur général.
- Le Commissaire aux comptes.
- La Cour des Comptes via la Commission permanente de contrôle des Sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD).
- Le ministère de la Culture et de la Communication, qui valide les changements statutaires.
- Le Parlement qui contrôle la façon dont la part du 25% de la copie privée est utilisée pour les projets culturels.

Une gouvernance forte

Nos membres s'assurent que la Sacem est gérée selon les critères les plus fiables de gouvernance et de transparence. 119 sociétaires de la Sacem représentent les 157 270 créateurs et éditeurs dans les différentes instances et commissions.

Rapport de gestion

1. Informations générales

662 000

contrats établis avec plus de 500 000 clients.

1.3. Membres

La Sacem compte 157 270 membres – 153 190 en 2014 – en France et dans le monde, dont 151 435 créateurs et 5 835 éditeurs. Ses membres sont à la fois des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique, auteurs-réalisateurs, poètes, auteurs de doublage et sous-titrage, auteurs de textes d'humour, de sketches... Signe de son attractivité, ce sont 4 080 nouveaux auteurs, compositeurs ou éditeurs qui ont rejoint la Sacem en 2015.

Avec 19 100 membres étrangers issus de 164 nationalités différentes, la Sacem est la plus internationale des sociétés d'auteurs dans le monde.

68 300 membres de la Sacem se sont inscrits à leur espace réservé sur sacem.fr et y utilisent les différents services en ligne. Ils ont ainsi la possibilité de déposer leurs œuvres en quelques clics à toute heure du jour et de la nuit, avec la garantie d'un très haut niveau de sécurité et de confidentialité. 67 118 œuvres ont été déposées en ligne en 2015, soit 5 600 par mois en moyenne.

Depuis leur espace personnel, les membres peuvent désormais suivre et analyser de façon précise et détaillée les utilisations qui sont faites de leurs œuvres, ainsi que les droits générés par celles-ci.

1.4. Répertoire

La Sacem représente, gère et protège 100 millions d'œuvres dans le monde et dans tous les genres. Ce répertoire s'enrichit un peu plus chaque jour : en 2015, ce sont plus d'1,6 million d'œuvres nouvelles qui ont été déposées, dont 188 763 par les membres de la Sacem.

1.5. Collectes

1.5.1. International

La Sacem collecte les droits pour ses membres dans 95 pays à travers le monde en s'appuyant sur 163 accords signés avec 115 sociétés étrangères. Par ailleurs, dans certains États comme le Luxembourg, le Liban ou Monaco, la Sacem contracte directement ou via sa structure locale, avec les diffuseurs de musique, dont elle collecte les droits avant de les répartir à ses membres.

Dans les pays où la Sacem a signé des accords, ce sont les sociétés d'auteurs locales qui établissent les contrats et collectent les droits. Elles les transfèrent à la Sacem pour son répertoire et celle-ci les répartit ensuite à ses membres. Il s'agit souvent d'accords de réciprocité, les deux sociétés de droit d'auteur étant responsables des droits de l'autre sur son territoire.

Un répertoire varié



Audiovisuel

- > Musique de films
- > Musique de séries
- > Musique de publicité
- > Illustration sonore d'émissions
- > Documentaires musicaux
- > Clips vidéo



Musique

- > Electro
- > Musique symphonique
- > Jazz
- > Chanson
- > Rap
- > Reggae
- > RnB
- > Musique traditionnelle
- > Musiques du monde
- > Zouk
- > Instrumentale
- > Techno



Textes

- > Poèmes
- > Humour
- > Doublage
- > Sous-titrage
- > Sketches
- > Textes de présentation

19 100 membres sur les 5 continents



1.5.2. Nos clients

Du coiffeur à la plate-forme de streaming, en passant par les médias audiovisuels et les discothèques, la Sacem compte près de 500 000 clients d'une grande diversité, représentant plus de 662 000 contrats établis par la Sacem avec eux. Tous ont accès librement et légalement aux 100 millions d'œuvres de tous les genres qui constituent le répertoire mondial de la Sacem. En payant les droits d'auteur, les clients-utilisateurs de musique font vivre la création et participent à sa vitalité.

1.5.3. Licences

Le montant total des droits d'auteur collectés par la direction des Licences et de l'International (hors mandats) a augmenté de plus de 5% en 2015. Les collectes auprès des médias sont la première source de recettes de la Sacem. Celles de la télévision et de la radio restent stables malgré une baisse des

abonnements télévisuels payants et des recettes publicitaires pour les chaînes historiques, heureusement compensée par l'augmentation des recettes des nouvelles chaînes de la TNT. Les collectes pour le câble, l'ADSL et la télévision mobile ont augmenté de 10% grâce, principalement, aux régularisations.

En 2015, le streaming est devenu le mode d'utilisation le plus répandu de la musique en ligne. Le nombre d'abonnements payants à des services de streaming a fortement augmenté cette année. Sous l'action combinée de cette hausse et de la signature de plus de 130 nouveaux contrats, dont 17 avec des acteurs internationaux (à la fois pour le répertoire direct de la Sacem et celui de UMPI - Universal Music Publishing International -), nos collectes ont augmenté de près de 15%. Parmi ces contrats, il faut souligner celui signé en juin 2015 avec Apple pour son nouveau service de streaming par

abonnement qui compte déjà plus de 13 millions d'abonnés dans le monde.

Le succès des plates-formes numériques ainsi que l'évolution de nos conditions de tarification, la simplification de l'octroi de licences pour les services et les applications de taille modérée recourant à la musique disponible sur les smartphones et les tablettes, ont contribué à cette croissance et nous permettent de maintenir notre position de leader dans un environnement numérique très concurrentiel.

Dans ce contexte, la coopération entre certaines sociétés de gestion a été renforcée. C'est le cas au sein d'Armonia, le premier portail européen de licences, présidé par la Sacem qui compte désormais 9 membres avec les arrivées, en 2015, de la société portugaise SPA puis, en 2016, de la société autrichienne AKM.

Rapport de gestion

1. Informations générales

Sur le plan technologique, nous avons assisté à un fort démarrage de l'utilisation d'outils développés par la société BMAT par tous nos clients en ligne, améliorant ainsi l'identification automatique des œuvres et accélérant le temps de traitement et la répartition des droits d'auteur.

1.5.4. Le réseau régional

Le réseau régional étendu de la Sacem est l'un de ses atouts les plus précieux. Il est la garantie d'une collecte exhaustive et de relations de proximité avec les clients et les sociétaires présents en région. Partout en France (métropole et Outre-mer), la Sacem dispose d'équipes sur le terrain au sein de six directions régionales et plus de soixante-dix délégations locales qui lui permettent d'assurer au mieux ses missions.

Cette présence au plus proche de celles et ceux qui diffusent la musique et font vivre la création, permet également à la Sacem d'être attentive aux évolutions des usages et des réalités économiques auxquelles peuvent être confrontés les créateurs et éditeurs de musique. Elle est ainsi en capacité de les anticiper et de s'y adapter.

1.5.5. Copie privée

Depuis son adoption en France en 1985 grâce à la loi Lang, la rémunération pour copie privée a permis de compenser le préjudice subi par les créateurs en raison de l'exception légale qui permet la copie privée de leurs œuvres. Les trois-quarts de la redevance versée par les consommateurs qui achètent des appareils permettant d'enregistrer (disques durs, clés USB, tablettes...) sont redistribués aux auteurs, artistes-interprètes et producteurs tandis que les 25% restants sont affectés au soutien à la création, aux spectacles vivants et à la formation professionnelle.

La copie privée a subi les attaques de certains importateurs d'équipements qui œuvrent toujours pour le démantèlement de ce système en France et dans le reste de l'Europe. La Sacem reste mobilisée avec d'autres sociétés d'auteurs pour que ce dispositif vertueux puisse être préservé dans les 24 pays de l'Union européenne où il a été adopté.

2 117 000

Œuvres ont généré des droits d'auteur en 2015.

Top 20 : Les succès français à l'étranger en 2015*

	Titres	Auteurs / Compositeurs
1	Comme d'habitude	C. François / J. Revaux / G. Thibaut / P. Anka
2	Prayer In C	B. Cotto / N. Hadida / P. Guimard
3	La Vie En Rose	E. Piaf / Louiguy
4	Roméo et Juliette Opus 64	S. Prokofiev
5	Danza Kuduro	F. Barkati / P. De Oliveira / F. Toigo / Big Ali / W. Landron
6	Papaoutai	Stromae / L. Mandjeku / A. Ottignon
7	Les Feuilles Mortes	J. Kosma / J. Prévert / J. Enoch
8	Y M C A	H. Belolo / J. Morali / V. Willis
9	Mr Saxobeat	V. Prodan / A. Nemirschi
10	Run Boy Run	A. Willaume / Woodkid
11	I Gotta Feeling	D. Guetta / F. Riesterer / Will I Am / S. Ferguson / J. Gomez / A. Pineda
12	Born To Be Alive	P. Hernandez
13	Jubel	E. Catry / C. Steinmyller
14	Hello	M. Solveig / M. Sorbara
15	Brasil	A. Barroso
16	Tableaux d'une Exposition	M. Moussorgski (domaine public) / M. Ravel
17	Boléro	M. Ravel
18	Mas Que Nada	J. B. Jor
19	Pierre Et Le Loup	S. Prokofiev
20	Voyage Voyage	J.M. Rivat / D. Dubois

* Classement export 2015 pour des exploitations en 2014

"Depuis quelques années, Wixen Music Publishing, Inc. cherchait une solution efficace pour gérer sa licence européenne. Nous avons déjà eu quelques déboires avec deux autres sociétés qui n'ont pas été capables de fournir le niveau de service que nous attendions et nous avons perdu beaucoup de temps et d'argent. Nos négociations avec la Sacem se sont déroulées en toute transparence. Nous avons été impressionnés par l'intérêt qu'ils nous ont témoigné, leur patience, leur compréhension de nos besoins et leurs compétences techniques qui nous ont semblées beaucoup plus grandes que celles des deux autres sociétés avec lesquelles nous avons essayé de collaborer. La qualité de leur base de données nous a aussi impressionnés."

Randall Wixen

Président-Fondateur
de Wixen Music Publishing, Inc.



Éditeurs

Nouv Barclay / Jeune Musique Éditions

Choke Industry / Warner Chappell Music France

Éditions Beuscher

Le Chant du Monde

Hella Publishing / Together Publishing Ltd / Crown P Music Publishing /
Emi Music Publishing France / Because Éditions

Mosaert

Enoch Cie

Black Scorpio

Play On 911

Karakoid / Seize Zero Trois / Sony/ATV Music Publishing France

What A Publishing Limited / Rister Éditions / Will I Am Music Inc / Cherry River
Music Co / Headphone Junkie Publishing Llc / Tab Magnetic Publishing / Jeepney
Music Inc / Bmg Rights Management / Emi Music Publishing France

Saturn

Klingande Music / Sony/ATV Music Publishing France

Temps d'Avance / Emi Music Publishing France / Dragonette Publishing inc

Vitale Irmaos Sa Industria E Comercio / Peermusic France

Hawkes And Son (London) Ltd

Éditions Durand

Peermusic do Brasil Edições Musicais Ltda

Le Chant du Monde

Rivat Jean Michel Edit

Interprètes

Claude François / Frank Sinatra /
Paul Anka

Lilly Wood & The Prick feat
Robin Schulz remix

Édith Piaf

Don Omar feat. Lucenzo

Stromae

Yves Montand

Village People

Alexandra Stan

Woodkid

Black Eyed Peas

Patrick Hernandez

Klingande

Martin Solveig / Dragonette

Desireless

Rapport de gestion

1. Informations générales

457,0 M€

collectés par la Sacem pour des mandats confiés par d'autres sociétés de gestion collective et par des éditeurs.

Elle se félicite, à cet égard, de la reprise en fin d'année des travaux de la Commission paritaire réunissant importateurs, représentants des consommateurs et ayants droit, siège de toutes les évolutions du secteur.

La redevance pour copie privée est d'une importance vitale pour la diversité culturelle et le dynamisme artistique de notre pays.

1.6. Mandats

La Sacem collecte également pour :

- les artistes-interprètes et producteurs de la musique, de l'audiovisuel, des arts visuels et de l'écrit via Copie France (copie privée).
- les artistes-interprètes (membres des sociétés Adami et Spedidam) et les producteurs de disques (SCPP et SPPF) pour la diffusion de leurs œuvres dans les lieux publics tels les magasins et les discothèques.
- les auteurs des arts du spectacle vivant, de l'audiovisuel (membres de la SACD), du multimédia (membres de la Scam) et des arts graphiques et plastiques (membres de l'ADAGP) pour l'exploitation de leurs œuvres dans l'audiovisuel ou le multimédia.
- les éditeurs de musique internationaux (Universal Music Publishing, Wixen Music Publishing, Inc. et Sharandall Music) pour la diffusion numérique de leur répertoire mondial.

Top 20 : Les principaux succès en France en 2015**

	Titres	Auteurs / Compositeurs
1	Happy	P. Williams
2	A Sky Full Of Stars	T. Bergling / G. R. Berryman / J.M. Buckland / W. Champion / C. Martin
3	Papaoutai	Stromae / A. Ottignon / L. Mandjeku
4	Tous Les Mêmes	Stromae
5	Sur Ma Route	P. Koeu / A. Diallo / A. Diallo
6	Magic In The Air	S. Traore / N. Sodoua / K. Boue Bi / A. Fanny / J. Maman / B. Hajji / A. Papaconstantinou / A. Khayat / K. Nadir
7	Prayer In C	B. Cotto / N. Hadida / P. Guimard
8	Ave Cesaria	A. Cotentin / Stromae / J. Mauricio / C. Aissahine / M. Del Gado
9	Dernière Danse	Dj Skalp / Indila / K. Deneyer
10	Formidable	Stromae / L. Capouillez
11	Ta Fête	Stromae
12	Get Lucky	T. Bangalter / G. Homem Christo / G. Rodgers Nile / P. Williams
13	Wake Me Up	A. Blacc / Avicii / M. A. Einziger
14	Stolen Dance	C. Rehbein
15	Liar Liar	A. Dallas L / P. Williams / C. Cabrerizo / W. Robert G
16	Love Never Felt So Good	P. Anka / M. Jackson
17	Instant Crush	T. Bangalter / G. Homem Christo / J. Casablancas
18	Le Jour Qui Se Rêve	F. Chateau / L. Florence / P. Guirao
19	Batard	Stromae / T. Azier
20	All Of Me	G. Tobias / J. Legend

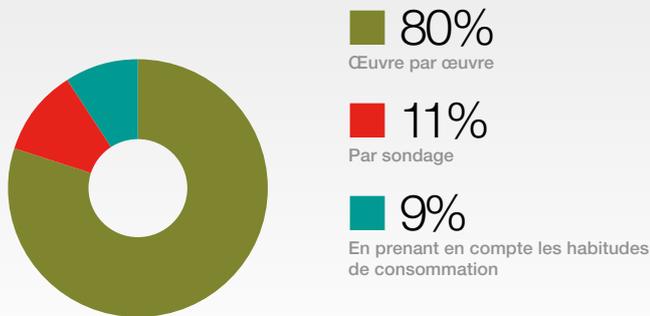
** Classement réalisé à partir de droits d'auteur répartis en 2015

Éditeurs	Interprètes
Universal Pictures Music / More Water From Nazareth Publishing Inc / Emi April Music Inc / Universal Mca Music Publishing / Emi Music Publishing France	Pharrell Williams
Universal Music Publishing Mgb Limited / Universal Music Publishing Mgb France / Emi Music Publishing France	Coldplay
Mosaert	Stromae
Mosaert	Stromae
Wati B Editions / Universkalp	Black M
Emi Music Publishing France / Gaou Productions Multivision / Ole 2101 Songs / Songs Of Redone / Sony/ATV Songs Llc / Ole Media Management Lp / Sony/ATV Music Publishing France	Magic System feat Chawki
Choke Industry / Warner Chappell Music France	Lilly Wood & The Prick feat Robin Schulz remix
Mosaert	Stromae
Universkalp / As Publishing	Indila
Mosaert	Stromae
Mosaert	Stromae
Because Editions / Daft Music / More Water From Nazareth Publishing Inc / Xlc Music	Daft Punk feat Pharrell Williams, Nile Rodgers
Elementary Particle Music / Emi Music Publishing Scandinavia Ab / Triomega / Universal Music Corporation	Avicii feat Aloe Blacc
Sony/ATV Music Publishing France	Milky Chance
Black Owned Musik / Emi Blackwood Music Inc / Rowdy Man Music / Emi April Music Inc / More Water From Nazareth Publishing Inc / Sony/ATV Allegro / Anonymous Hippopotamus / Emi Music Publishing France / Sony/ATV Music Publishing France	Cris Cab
Paulanne Music Inc / Mijac Music / Premiere Music Group / Sony/ATV Music Publishing France	Michael Jackson, Justin Timberlake
Because Editions / Daft Music / Warner Chappell Music Publishing Limited / Warner Chappell Music France	Daft Punk feat Julian Casablancas
Sony/ATV Music Publishing France / Mademoiselle Aya / Musicalco / Dooble Aa	M. Pokora
Mosaert	Stromae
Gadfly Songs / Atlas Holdings / John Legend Publishing / Kobalt Music Publishing Limited / Bmg Rights Management (France)	John Legend

Rapport de gestion

1. Informations générales

Précision et efficacité



Les droits répartis sont calculés avec précision et efficacité d'après l'utilisation réelle des œuvres.

1.7. Répartition

Les opérateurs Internet et les médias audiovisuels remettent à la Sacem des rapports recensant l'ensemble des œuvres qui sont diffusées sur une période donnée. Grâce à son réseau régional, la Sacem recueille aussi les programmes des œuvres diffusées ou reproduites. Ce sont ces programmes et ces données de diffusion qui permettent à la Sacem de répartir les droits d'auteur. Près de 80% des droits sont répartis œuvre par œuvre afin de refléter, autant que possible, la réalité de la diffusion de ces œuvres. Cette précision est le résultat de l'innovation technologique et de l'expertise nécessaire pour traiter des volumes considérables de données, tout en maintenant une documentation fiable.

Œuvre par œuvre

Audiovisuel

Les droits d'auteur versés par une chaîne de télévision ou de radio sont affectés aux relevés de diffusion. La base de la répartition est la seconde de diffusion. Chaque œuvre diffusée est répartie en fonction du nombre de secondes diffusées.

Concerts et spectacles

L'ensemble des droits collectés pour un spectacle, un concert sont répartis à partir du programme des œuvres jouées et en fonction de leur durée. Si cette donnée n'est pas mentionnée, les droits sont répartis en fonction de la durée de l'œuvre indiquée par ses créateurs.

Cinéma

Les droits collectés au titre d'un film sont affectés à son exploitation dans les salles de cinéma. La répartition consiste à attribuer à chaque œuvre musicale la part qui lui revient en fonction de sa durée d'utilisation dans le film.

CD ou DVD

Le nombre de supports fabriqués et le prix de vente permettent de déterminer le montant de droits d'auteur à affecter aux œuvres reproduites. La répartition consiste à verser à chaque œuvre la part qui lui revient en fonction de sa durée dans le support.

Internet

La répartition par plate-forme et par territoire consiste à affecter à chaque œuvre téléchargée ou écoutée la part de droits qui lui revient en fonction de son nombre de téléchargements ou d'écoutes⁽¹⁾ ainsi qu'en fonction de l'ensemble des œuvres téléchargées ou écoutées sur cette plate-forme.

Sondage

Bals

Les droits collectés lors des bals animés par des sociétaires sont répartis sur la base des répertoires types que ces chefs d'orchestre sociétaires remettent chaque semestre.

Les autres séances de bals sont réparties sur la base de 150 écoutes effectuées chaque semestre et qui permettent d'établir des relevés des œuvres diffusées.

Discothèques

Les droits collectés auprès des discothèques sont répartis sur la base d'enregistrements réalisés chaque semaine par une société spécialisée auprès d'un panel de 110 discothèques.

Ces enregistrements permettent d'établir une image représentative des œuvres diffusées dans ce type d'établissement.

Copie privée sonore

Des sondages, réalisés par une société de mesure d'audience, renseignent la Sacem sur la source des copies (radio, CD, téléchargements). La Sacem retient pour la répartition de cette redevance les programmes des radios et les œuvres exploitées sur CD et sur Internet.

Copie privée audiovisuelle

Les sondages ayant démontré que l'essentiel des copies étaient effectuées à partir de la télévision, la Sacem retient les programmes des chaînes de télévision pour répartir cette redevance.

Habitudes de consommation

Musique de sonorisation

Toute œuvre reproduite sur un CD commercialisé à 500 exemplaires figure pour une période de 10 années dans un fichier spécifique. Pour participer à la répartition de ce secteur, les œuvres de ce fichier doivent avoir été jouées en concert, dans un bal ou diffusées à la radio.

International

Les droits d'auteur des œuvres exploitées à l'étranger sont collectés et répartis selon les règles des sociétés d'auteurs de chaque pays. Les modalités d'échanges de données de répartition entre sociétés sont déterminées dans les contrats signés entre sociétés d'auteurs et suivent des normes internationales définies par la Cisac, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs. Les droits sont ensuite versés par la Sacem à ses membres.

(1) Sous réserve que le montant de droits soit supérieur à un seuil tenant compte du coût et de la complexité des opérations à réaliser.

1.8. Technologie

La Sacem a mis en place de nouvelles technologies pour accroître efficacement la collecte des droits dans un monde de plus en plus numérisé et mondialisé.

Concrètement, les équipements informatiques qui traitent les activités en ligne ont été séparés de ceux qui traitent les droits issus des médias traditionnels. La Sacem utilise les technologies du big data, comme Cassandra, Elastic Search et Hadoop pour augmenter ses capacités de traitement.

En 2015, la Sacem a traité près de 5 milliards de lignes d'usages représentant 589,4 milliards d'opérations de téléchargement et de streaming, soit plus de deux fois plus qu'en 2014. Cette explosion est l'un des défis auxquels la Sacem doit faire face. Elle est la conséquence de la diversification des publics et des usages, de l'explosion de l'Internet et du développement du streaming. Cette croissance significative en volume est souvent accompagnée d'une baisse de la qualité des données transmises par les diffuseurs et les services en ligne.

Autre défi : la capacité à traiter des données liées aux œuvres du répertoire de la Sacem, qui proviennent de n'importe quel service Internet dans le monde fournissant du contenu musical et audiovisuel. Au cours de ces dernières années, la Sacem a œuvré à l'amélioration de ses systèmes de facturation de musique en ligne, ainsi qu'à une refonte de ses systèmes de documentation et de répartition. Ces efforts ont déjà porté leurs fruits : aujourd'hui, par exemple, elle traite la facturation et la répartition des droits œuvre par œuvre. D'autre part, la vitesse à laquelle est actualisée la documentation en France et dans un nombre croissant de pays, s'accélère.

Parallèlement, il est important de maintenir des relations et un dialogue forts avec tous les acteurs-clés de la chaîne du droit d'auteur au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle la Sacem participe activement au travail de DDEX (Digital Data Exchange) et FastTrack dont la mission actuelle est de fournir des solutions pour faciliter l'échange international d'informations de documentation dans l'industrie de la musique et permettre ainsi une rémunération précise et efficace aux ayants droit dans les meilleurs délais. La Sacem contribue également à une nouvelle stratégie pour FastTrack et la Cisac visant à améliorer la cohérence de la documentation mondiale.

Au-delà de l'amélioration des outils de la collecte, de nouveaux services en ligne ont été développés pour les membres. Avec le nouveau portail, les sociétaires peuvent ainsi déclarer leurs nouvelles œuvres en ligne et avoir un accès direct aux données de diffusion qui ont servi à la répartition de leurs droits.

Par ailleurs, nous assistons à un développement important de la pratique du « mash up » et de la consommation de contenu musical via le Contenu Généré par l'Utilisateur (UGC). En dépit de la technologie de pointe qu'elles utilisent pour reconnaître les œuvres, les plate-formes UGC ne parviennent pas à toutes les identifier. La Sacem et les membres d'Armonia (Sacem Luxembourg, Sgae, Siae, Artisjus, Sabam, Suisa, SPA rejoints par AKM en 2016) ont effectué des tests avec leur partenaire, la société espagnole Bmat, sur 50 000 vidéos représentant 2 milliards de vues. Les tests ont montré que 30% de ces vidéos contenaient des œuvres musicales n'ayant pas été identifiées par les plate-formes UGC.

Grâce à ces technologies, la Sacem exploite l'un des modèles les plus perfectionnés et efficaces de collecte et de répartition de toutes les sociétés d'auteurs dans le monde.

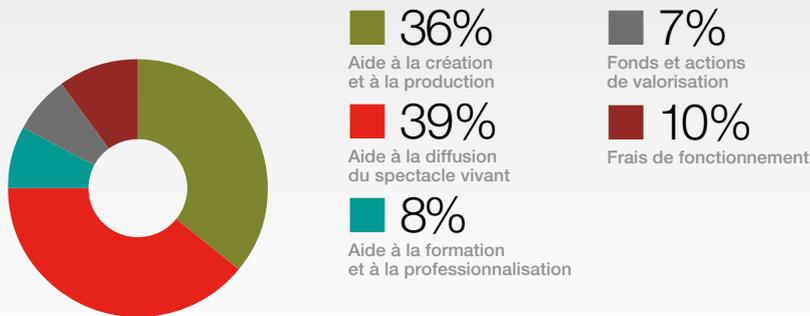
293 000

auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, membres de la Sacem ou d'autres sociétés de gestion collective en France et dans le monde ont bénéficié de droits d'auteur versés par la Sacem en 2015.

Rapport de gestion

1. Informations générales

L'action culturelle en 2015



24,6 M€

pour soutenir les activités culturelles (22,1 M€ issus des 25% de la redevance pour copie privée et 2,5 M€ issus des fonds propres pour des actions de valorisation).

1.9. Aide aux projets

En plus de ses activités de collecte et de répartition de droits, la Sacem, via son action culturelle, déploie une politique de soutien à la création musicale, au spectacle vivant et à la professionnalisation des jeunes créateurs. Elle apporte un soutien direct aux auteurs, compositeurs (aide à l'autoproduction, résidences, accompagnement de carrière, bourses...), aux éditeurs mais aussi aux diffuseurs (aides aux salles, festivals, producteurs...) qui programment ces artistes et font leur promotion. Pop, jazz, rock, musique contemporaine, musiques du monde, musiques urbaines, électro, chanson, musique à l'image, poésie, humour, tous les répertoires que gère la Sacem bénéficient de ces aides.

La Sacem mène également des projets d'éducation artistique (jeune public) et d'action culturelle solidaire dans un souci de transmission et d'ouverture à tous les publics et une attention particulière est accordée aux répertoires souffrant d'une faible exposition médiatique.

Parallèlement, par ses fonds de valorisation, la Sacem a versé en 2015, 1,9 million d'euros pour soutenir 2 901 auteurs, compositeurs, poètes et éditeurs de musique instrumentale, électroacoustique, jazz, musique symphonique et chanson.

En 2015, le travail d'optimisation de nos dispositifs a été poursuivi ainsi que l'élargissement de certains critères d'éligibilité pour continuer de répondre au mieux aux besoins des créateurs, de leur environnement professionnel et des acteurs de la filière. Parmi les changements significatifs : la réforme de notre action culturelle à l'international, l'optimisation du programme d'aide à la pré-production éditoriale, le développement d'une stratégie de soutien au répertoire humour.

Cette année a également été celle du démarrage de la première édition de la Fabrique à Chansons, qui a connu un succès immédiat auprès des créateurs, avec 1 022 candidatures, et le soutien des deux ministères concernés : l'Éducation Nationale et la Culture et la mise en place des chargés des relations extérieures et d'action culturelle dans les six directions régionales de la Sacem.

Parallèlement, l'analyse des besoins des créateurs dans le domaine du numérique reste un enjeu. Des projets pilotes dans l'accompagnement digital et le transmedia ont été soutenus, tout en travaillant à favoriser la médiatisation des répertoires sur tous les canaux de diffusion télé, radio et web.

L'objectif pour 2016 est de travailler avec les professionnels de la filière aux modes alternatifs de financement, au développement des publics ainsi qu'au repérage et à l'accompagnement de nouvelles initiatives.

1.10. Ressources humaines

Avec 1 347 collaborateurs à fin 2015, les équipes de la Sacem sont structurées autour des activités qui sont au cœur de son métier : la gestion des sociétaires (admission, dépôt des œuvres, répartition...), la collecte (réseau régional et licences) et les services support (juridique, informatique, finances, ressources humaines, innovation, communication, action culturelle...). L'ensemble des équipes est réparti sur plus de 70 sites en France (métropole et Outre-mer).

La politique de ressources humaines a vocation à accompagner la stratégie de la société. Elle concentre ainsi ses efforts sur l'organisation du travail (évolution des métiers, modernisation des outils de travail, nouvelles organisations...), sur la formation professionnelle et sur un dialogue social nourri.

En 2015, des actions spécifiques ont été initiées afin de partager et décliner au mieux la stratégie auprès de l'ensemble des collaborateurs. Au-delà des réunions régulières avec les équipes sur toute la France, la Sacem a élaboré pour ses managers un programme sur-mesure en partenariat avec l'ESCP-Europe (École supérieure de commerce de Paris) visant à approfondir, selon des méthodes pédagogiques innovantes, l'initiative stratégique et la participation active de tous à la réalisation de son projet d'entreprise et au développement de la société.

En 2015, pour continuer de répondre au mieux aux besoins des créateurs, la Sacem a élargi ses critères de sélection pour les aides aux projets et augmenté la dotation de certains de ses programmes

1.11. Cadre juridique

Les activités de la Sacem sont soumises au Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) et font l'objet de nombreux contrôles internes et externes. Au niveau européen, une recommandation de 2005 sur la gestion des droits d'auteur a entraîné une fragmentation des répertoires contraignant les plates-formes de musique en ligne à multiplier les demandes d'autorisation pour exercer leur activité. Cette complexification du marché est en partie à l'origine de la directive sur la gestion collective adoptée en 2014. Elle traduit avant tout une volonté d'améliorer la gouvernance et la transparence des sociétés de gestion de droits d'auteurs ou de droits voisins en Europe en renforçant leurs obligations d'information et le contrôle de leurs activités par les titulaires de droits. Ces dispositions déjà largement reprises en France permettront une harmonisation par le haut des règles de fonctionnement de l'ensemble des sociétés de gestion collective européennes.

Pour les seules sociétés d'auteurs du secteur de la musique et donc pour la Sacem, la directive entend aussi faciliter la délivrance de licences paneuropéennes et multi-répertoires pour l'utilisation d'œuvres de musique en ligne. À travers diverses initiatives concrètes, la Sacem agit depuis longtemps déjà pour améliorer la situation du marché de la musique en ligne, qu'il s'agisse de licences nationales pour l'exploitation des droits en ligne, de licences multi-territoriales permettant l'utilisation de tout son répertoire ou bien encore de la plate-forme Armonia développée entre autres avec plusieurs sociétés de gestion européennes.

Projets culturels 2015

1 820

projets soutenus
(sur les 3 478 reçus par la Sacem)

Parmi eux :

175

projets de pré-production

785

salles de spectacles et festivals

137

structures d'aide à
la professionnalisation
et à la formation

Rapport de gestion

2. Contexte économique

2.1. Environnement du marché

2015 a été marquée par un sérieux redressement de l'industrie musicale après une dizaine d'années de crise. Les revenus du numérique dépassent désormais ceux du physique (45% -39%) en raison notamment de la très forte progression du streaming (+45% en 2015). Le streaming devrait bientôt dépasser le téléchargement qui continue de reculer. Le leader du marché Spotify a poursuivi sa croissance en 2015 et l'IFPI recensait pas moins de 400 plates-formes de musique numérique dans le monde.

Les droits voisins liés à la radiodiffusion et à la sonorisation des lieux publics constituent les 14% restants des revenus de l'industrie musicale l'an passé.

Pour la Sacem, les nouveaux services et les plates-formes vidéo accessibles sur divers équipements numériques constituent de nouvelles opportunités de croissance.

Si les droits d'auteur issus du numérique collectés par la Sacem continuent de progresser, les diffusions radiophoniques et télévisuelles demeurent la première source de collecte des droits de la société. Avec la crise économique et la contraction des investissements publicitaires, les chaînes historiques gratuites connaissent une légère baisse depuis le début des années 2010 tandis que la télévision de rattrapage poursuit sa croissance.

Les droits d'auteur collectés par le réseau régional de la Sacem (droits généraux), et en particulier les recettes des tournées, concerts et musique de sonorisation dans les lieux publics, ont augmenté en 2015.

La diversité croissante des appareils numériques à la disposition des consommateurs a créé de nouvelles opportunités d'accès à la musique. Les réseaux sociaux jouent également un rôle de plus en plus important dans l'échange de contenu musical.

Le déploiement d'outils de traitement des données avec les technologies adaptées pour collecter et répartir des droits d'auteur dans cet environnement est essentiel pour la gestion collective d'aujourd'hui et pour la Sacem.

La gestion des données d'usages comme des métadonnées de la musique est un élément vital pour l'avenir de la gestion collective. C'est aussi pour cette raison que la Sacem a beaucoup investi dans le développement de plates-formes collaboratives, de nouveaux services à nos membres, et des initiatives permettant l'accès aux données.

Les montants 2014 ont fait l'objet d'un *pro forma* afin de consolider la Sacem Luxembourg, société en charge de la collecte des droits d'auteur du Grand-Duché de Luxembourg et détenue à 75% par la Sacem et à 25% par la SDRM.

2.2. Gestion Financière

2.2.1. Chiffres clés

M€	2015	2014	Var	Var %
Collectes				
Droits d'auteur Sacem	862,2	829,7	32,6	3,9%
Mandats et autres	457,0	455,2	1,8	0,4%
Financement des charges nettes au compte de gestion	-150,0	-152,5	2,5	-1,7%
Charges opérationnelles nettes	-196,5	-194,7	-1,9	1,0%
Autres produits	3,0	3,4	-0,4	-11,1%
Résultat financier	36,6	38,4	-1,8	-4,7%
Résultat exceptionnel	6,9	0,3	6,6	1 935,6%
Droits en attente au bilan	15,8	-26,3	42,1	-160,1%
Variation des comptes d'attente	18,8	-17,1	35,9	-209,6%
Variation des réserves du compte de gestion	-3,0	-9,2	6,2	-67,6%
Répartition des droits d'auteur Sacem	-733,6	-686,5	-47,0	6,9%
En faveur des membres de la Sacem	-587,0	-553,4	-33,6	6,1%
– Répartitions pour les membres de la Sacem	-538,1	-506,9	-31,1	6,1%
– Œuvres Sociales et Culturelles	-48,9	-46,4	-2,5	5,3%
En faveur d'autres SPRD	-121,2	-110,6	-10,7	9,7%
En faveur des Aides Culturelles 25% copie privée	-25,4	-22,6	-2,8	12,2%
Répartition des mandats et autres	-451,5	-419,6	-31,9	7,6%
– Mandants	-443,1	-412,4	-30,7	7,4%
– SPRD étrangères ou françaises (non Sacem)	-8,4	-7,1	-1,2	17,2%
Excédent/Déficit	0	0		

Rapport de gestion

2. Contexte économique

2.2.2. Collectes

Les collectes gérées par la Sacem peuvent être divisées en deux catégories :

(1) Les droits d'auteur correspondant au répertoire de la Sacem (apport des membres de la Sacem) ou au répertoire des sociétés d'auteurs étrangères liées par un contrat de réciprocité. Ces collectes s'élèvent à 862,2M€ en 2015 et figurent dans les comptes sociaux de la Sacem.

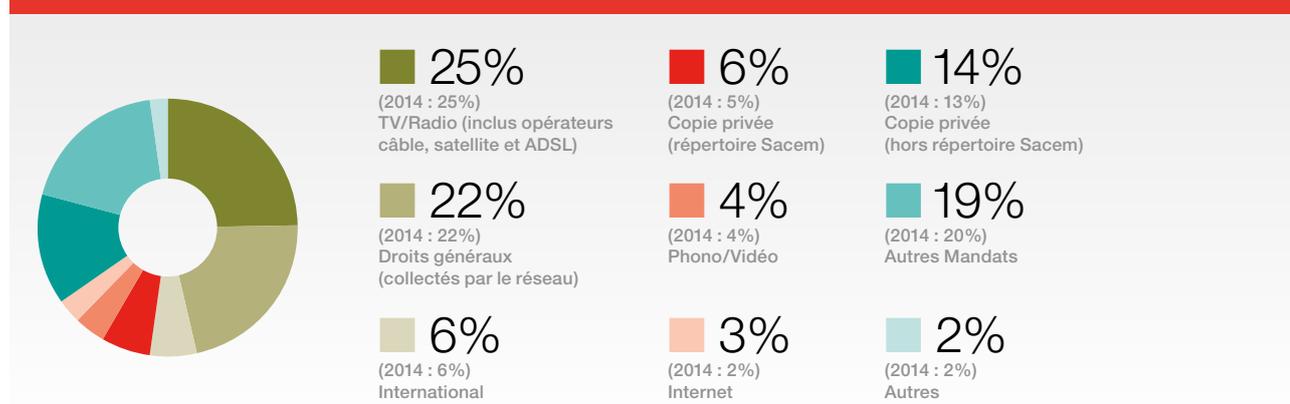
(2) Les droits correspondant aux mandats confiés à la Sacem par les sociétés suivantes :

- Sociétés d'auteurs françaises bénéficiant de la copie privée
- Producteurs ayant confié la centralisation de la collecte d'une partie de leurs filiales étrangères à la Sacem
- Editeurs ayant confié à la Sacem une licence multi-territoires pour des exploitations numériques

- Sociétés d'auteurs françaises confiant la collecte d'une partie de leurs droits voisins
- Sociétés d'auteurs françaises confiant la collecte d'une partie de leurs droits d'auteur TV/radios à la Sacem.

M€	2015	2014	Var	Var %
Sacem	862,2	829,7	32,6	3,9%
TV/Radio (inclus opérateurs câble, satellite et ADSL)	326,2	320,4	5,8	1,8%
Droits généraux (collectés par le réseau)	284,2	280,7	3,4	1,2%
International	82,1	76,4	5,8	7,6%
Copie privée (répertoire Sacem)	78,0	64,8	13,2	20,3%
Phono/Vidéo	52,3	56,7	-4,4	-7,8%
Internet	39,5	30,6	8,9	29,0%
Mandats et autres	457,0	455,2	1,8	0,4%
Copie privée (hors répertoire Sacem)	185,6	163,9	21,7	13,2%
Autres Mandats	249,7	262,2	-12,6	-4,8%
Autres	21,7	29,0	-7,3	-25,3%
Total	1 319,2	1 284,9	34,3	2,7%

Ventilation des collectes par secteur en 2015



Les collectes sont en augmentation de 34,3M€ soit 2,7% par rapport à 2014, pour atteindre 1 319,2M€ à fin 2015.

Les collectes Sacem augmentent de 32,6M€ soit 3,9% avec des variations qui se décomposent ainsi :

- Les collectes du secteur TV/Radios/Opérateurs sont en hausse de 5,8M€ soit 1,8% : il s'agit des droits d'auteur payés par les chaînes de télévision (chaînes historiques, TNT, chaînes thématiques, chaînes locales), les radios et les opérateurs (câble, satellite et ADSL) pour leur offres incluant des bouquets de chaînes et la radiodiffusion. La hausse de ces collectes provient principalement de régularisations de paiement à la suite de renégociations de contrat avec certains opérateurs ADSL. Les collectes des médias assises principalement sur les recettes publicitaires ont légèrement décliné.

- Les collectes du réseau régional sont en augmentation de 3,4M€ soit 1,2%. Il s'agit des droits collectés par l'ensemble des 70 délégations au titre des droits d'exécution publique des spectacles et concerts, de l'utilisation de la musique dans les discothèques ou pour la sonorisation des bars, parcs d'attraction ou encore commerces, hôtels, cafés, restaurants... On parle de « droits généraux ». À noter :

- une évolution favorable de la sonorisation (+5,2%) qui représente 43% des droits généraux. Elle a bénéficié de la forte mobilisation des équipes sur le développement du parc et le recouvrement des droits

- une augmentation de 6,1% des collectes des concerts grâce aux festivals et à une programmation soutenue des tourneurs professionnels

- Par ailleurs, les collectes du secteur des Discothèques ont baissé de 11% par rapport à 2014.

- L'International est en hausse de 5,8M€ soit 7,6% – il s'agit des droits d'auteur collectés par les sociétés d'auteurs étrangères dans le reste du monde pour l'exploitation du répertoire détenu par la Sacem. En effet, des contrats de représentation lient de nombreuses sociétés à l'étranger avec la Sacem. La zone Europe, au sein de laquelle des régularisations au titre du câble ont été enregistrées, explique la majeure partie de l'augmentation.

- La Copie Privée au titre du répertoire Sacem augmente de 13,2M€ soit 20,3%. Elle bénéficie à la fois du marché favorable des smartphones et de régularisations relatives à des exercices antérieurs.

- Les collectes du secteur Phono/ Vidéo sont en baisse de 4,4M€ soit 7,8% – il s'agit des droits d'auteur payés par les producteurs de supports physiques audio (CD, vinyles...) ou vidéo (DVD, Blu-ray...). La baisse de cette source de revenus est liée principalement au recul structurel des marchés des CD, DVD, Blu-ray... En France, le marché des ventes physiques de supports phonographiques a diminué de 15,9% en 2015 (Source SNEP).

- Les collectes de l'Internet sont en hausse de 8,9M€ soit 29,0% – il s'agit des droits d'auteur collectés auprès des « Digital Service Providers » ou autres utilisateurs de musique sur internet. Le marché est globalement en croissance même s'il connaît actuellement un changement structurel, avec la prépondérance nouvelle du streaming (audio, vidéo dont VOD/SVOD) sur les téléchargements.

Les collectes Mandats et autres augmentent légèrement de 1,8M€ soit 0,4%, avec deux effets opposés : l'augmentation de la Copie Privée hors répertoire Sacem et l'absence de collectes mandats SACD dans le réseau régional (effet année pleine de la fin du contrat).

Rapport de gestion

2. Contexte économique

2.2.3. Charges nettes

M€	2015	2014	Var	Var %
Charges de personnel	-134,6	-133,5	-1,1	0,8%
Autres charges opérationnelles	-48,4	-47,9	-0,6	1,2%
Dotations nettes aux provisions et amortissements	-13,5	-13,3	-0,2	1,6%
Charges opérationnelles nettes	-196,5	-194,7	-1,9	1,0%
Autres produits	3,0	3,4	-0,4	-11,1%
Résultat financier	36,6	38,4	-1,8	-4,7%
Résultat exceptionnel	6,9	0,3	6,6	1 935,6%
Charges nettes	-150,0	-152,5	2,5	-1,7%
Ratio Charges nettes / Collectes	-11,4%	-11,9%		

Les charges de personnel enregistrent une augmentation de 1,1M€ soit 0,8%. Elles intègrent un intéressement à la performance de l'entreprise plus élevé qu'en 2014 du fait du niveau exceptionnel des collectes et des répartitions de 2015. L'effectif CDI a diminué de 6 postes passant de 1 353 à 1 347 en 2015.

Les autres charges opérationnelles sont constituées principalement des frais généraux pour le siège et l'ensemble des délégations du réseau régional à travers la France (loyers, courriers, impressions, impôts et taxes, entretien, gardiennage, énergie...), des charges liées aux systèmes d'informations (maintenance applicative, régie informatique...), des honoraires, des dépenses de formation et de communication...

L'augmentation de 0,6M€ provient principalement des frais de location temporaire relatifs au démarrage de la campagne de travaux de rénovation du Siège Social en 2015.

L'augmentation des dotations aux amortissements reflète la hausse des investissements informatiques sur les trois dernières années dans le projet global de modernisation de nos systèmes d'information et en particulier de la chaîne de répartition et du processus Online.

Le résultat exceptionnel de 6,9M€ provient en grande partie des cessions immobilières.

Le pourcentage de charges nettes baisse de 11,9% à 11,4% entre 2014 et 2015 notamment grâce à l'augmentation du résultat exceptionnel de 2015.

2.2.4. Variation des droits en attente au bilan

L'augmentation des réserves du compte de gestion résulte du résultat consolidé net dégagé pour 3,0M€ en 2015 :

- Etats financiers de la Sacem.
L'excédent constaté fin 2015 est conforme à la règle statutaire d'équilibre du compte de gestion, les réserves du compte de gestion inscrites au bilan ne pouvant excéder plus ou moins 5% des charges (2,7% en 2015)
- Etats financiers de la SDRM.
La SDRM a vendu un immeuble dont elle était propriétaire entraînant un résultat exceptionnel en 2015.

La diminution des comptes d'attente sur droits à répartir entre 2014 et 2015 (35,9M€) est due à la combinaison de deux effets :

- Baisse des comptes d'attente Sacem grâce à l'amélioration de la qualité de la répartition et en particulier pour les droits TV
- Baisse des comptes d'attente Copie France. Copie France a collecté des régularisations en décembre 2014 dont la répartition est intervenue en janvier 2015. Le montant des comptes d'attente de Copie France en 2014 était par conséquent exceptionnellement élevé du fait du décalage d'un mois entre collecte et répartition.

2.2.5. Droits affectés

La croissance des affectations effectuées par la Sacem aux ayants droit qu'elle représente, à savoir les affectations aux membres de la Sacem (+6,1%) et aux sociétés d'auteurs étrangères ou françaises (+9,7%), est la conséquence directe de la hausse des montants distribuables (+7,1%), elle-même justifiée en particulier par la croissance exceptionnelle des collectes Sacem (+3,9%) et par la réduction des montants en compte d'attente pour la Copie Privée et les droits TV.

Les affectations aux mandants (+7,4%) ont pour origine la croissance des collectes Copie Privée et des autres mandats et l'effet favorable des régularisations enregistrées en collectes mandats en 2014 et réparties en faveur des mandants en 2015.

Rapport de gestion

2. Contexte économique

2.2.6. Œuvres Sociales et Culturelles

Ressources et emplois des œuvres sociales et culturelles

M€	2015	2014	Var	Var %
Prélèvements de droits affectés aux Œuvres Sociales et Culturelles ⁽¹⁾	48,9	46,4	2,5	5,3%
Prélèvements de droits affectés aux Fonds de Valorisation ⁽²⁾	1,9	1,7	0,2	10,2%
Autres ressources	0,9	0,6	0,3	56,6%
Ressources de l'exercice	51,7	48,7	3,0	6,1%
Fonds de prévoyance	30,1	29,9	0,2	0,8%
Fonds de solidarité	1,8	1,7	0,1	4,2%
Aides Culturelles – Fonds de Valorisation ⁽²⁾	1,9	1,7	0,2	10,2%
Aides Culturelles hors Fonds de Valorisation ⁽³⁾	0,6	0,9	-0,3	-35,0%
Emplois de l'exercice	34,4	34,2	0,2	0,5%
Excédent de l'exercice	17,3	14,5	2,8	19,2%

Les statuts de la Sacem prévoient en faveur de ses membres une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide et le versement de prestations dans le cadre d'œuvres sociales. Le financement de ces Œuvres sociales et culturelles se fait principalement par le biais :

- (1) De prélèvements sur certains droits calculés comme un pourcentage sur les collectes nettes de retenues sur droits pour financer les charges de fonctionnement, ce pourcentage ne pouvant statutairement excéder 10%.
- (2) De prélèvements sur droits destinés aux fonds de valorisation, aides directes apportées à certains membres par la majoration des droits qui leur sont versés. Ces fonds de valorisation peuvent soutenir en particulier :
 - les improvisateurs de jazz
 - de jeunes auteurs ou compositeurs de variété
 - les droits générés par la première exécution publique ou l'enregistrement récent de musique symphonique, de musique électroacoustique, de poésie...

En plus de ces fonds de valorisation, d'autres aides culturelles dites volontaires – i.e. hors obligation légale du 25% copie privée – sont versées pour l'utilisation de ces œuvres sociales et culturelles :

- (3) Aides culturelles volontaires hors fonds de valorisation principalement constituées d'aides en faveur d'initiatives de diffusion musicale en région, d'accompagnement en faveur d'artistes en autoproduction, de dotations accordées aux lauréats de certains prix comme les Grands Prix Sacem...

2.2.7. Aides Culturelles 25% copie privée

Ressources et emplois des aides culturelles 25% copie privée

M€	2015	2014	Var	Var %
Prélèvements de droits affectés aux Aides Culturelles ⁽¹⁾	25,4	22,6	2,8	12,2%
Produits financiers	0,2	0,0	0,2	1 541,3%
Ressources de l'exercice	25,6	22,6	2,9	13,0%
Aides à la création et à la production ⁽²⁾	7,1	5,6	1,5	26,2%
Aide à la diffusion du spectacle vivant ⁽²⁾	9,1	7,7	1,3	17,5%
Aide à la formation d'artistes ⁽²⁾	1,9	1,5	0,4	28,0%
Fonds pour la Création Musicale (FCM) ⁽³⁾	1,6	1,3	0,2	16,9%
Fonds Culturel Franco-Américain (FCFA) ⁽⁴⁾	0,7	0,6	0,2	27,1%
Frais de fonctionnement	1,8	1,7	0,1	6,6%
Emplois de l'exercice	22,1	18,4	3,7	20,3%
Excédent de l'exercice	3,5	4,2	-0,8	-18,5%

Les Aides Culturelles versées par la Sacem sont financées d'une part par les budgets alloués d'aides volontaires et d'autre part par les ressources prévues à l'article L. 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle.

(1) Ces prélèvements correspondent aux droits affectés légalement aux Aides culturelles.

(2) Les dépenses en Aides culturelles sont ventilées entre les trois chapitres légaux tels que définis à l'article R. 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, i.e. les aides à la création, les aides à la diffusion du spectacle vivant et les aides à la formation d'artistes (auteurs, compositeurs et interprètes).

(3) S'ajoute à cela la subvention de fonctionnement versée au Fonds pour la Création Musicale (FCM), initiative financée par l'ensemble des sociétés de gestion collective actives dans le domaine musical.

(4) Le Fonds Culturel Franco-Américain a été créé en 1996 afin de promouvoir et d'enseigner l'art du cinéma des deux côtés de l'Atlantique et de favoriser le dialogue entre les professionnels des deux pays. Le financement du FCFA se fait par le biais des ressources 25% copie privée, en accord avec les guildes professionnelles américaines représentant les créateurs de l'audiovisuel (DGA, WGAW, MPA).

L'action culturelle de la Sacem disposant de ressources en augmentation depuis deux ans, les emplois en faveur d'aides culturelles ont pu augmenter en conséquence passant de 18,4 M€ en 2014 à 22,1 M€ en 2015. Les principaux domaines d'intervention ayant bénéficié de ces ressources supplémentaires sont :

- les aides pour soutenir les structures associées au spectacle vivant rencontrant des difficultés à la suite des attentats terroristes de 2015 en France (baisse de la fréquentation, renforcement des mesures de sécurité...)
- les aides en faveur du jeune public ou d'actions solidaires
- les aides à la pré-production éditoriale
- les actions de défense du droit d'auteur (par exemple, la lutte contre la piraterie).

Comptes sociaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs
les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique –Sacem-, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe. Nous vous apportons les précisions suivantes :

La note « Faits marquants » de l'annexe aux comptes annuels décrit le traitement comptable de la Transmission Universelle de Patrimoine de Sesam. Nous avons examiné les modalités de cette opération et de leur correct traitement dans les comptes de la Sacem. Nous nous sommes assurés par ailleurs que cette note donne une information appropriée.

Votre société collecte auprès des usagers, notamment, les droits afférents à la propriété intellectuelle des œuvres de ses sociétaires. Comme les années précédentes, nous nous sommes assurés que les sommes perçues ainsi que les créances portées à l'actif à ce titre, ont été réparties entre les sociétaires, ou ont fait l'objet d'une inscription en dettes en vue de leur répartition future, pour leur montant net des « prélèvements statutaires » le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 15 avril 2016,

Cabinet Didier KLING & Associés

Didier KLING

Anne NOUQUATI

Commissaires aux Comptes

Compagnie de Paris

Comptes sociaux

Compte de gestion au 31 décembre 2015

	2015 en milliers d'€	2014 en milliers d'€
Produits de gestion courante		
Autres produits d'exploitation	25 748	26 039
Retenues sur droits	145 852	146 072
Reprises sur provision	1 925	1 911
Transfert de charges	1 659	1 740
Total I – Produits de gestion courante	175 184	175 762
Charges de gestion courante		
Achats et charges externes	48 513	46 953
Impôts et taxes	5 915	6 444
Charges de personnel	134 137	133 023
Dotations aux amortissements	14 912	12 945
Dotations aux provisions	452	2 214
Autres charges d'exploitation	3 804	3 795
Total II – Charges de gestion courante	207 733	205 375
Résultat d'exploitation (I - II)	-32 549	-29 613
Produits financiers		
De participations	5 075	4 880
Intérêts et produits assimilés	33 633	34 524
Total III – Produits financiers	38 708	39 404
Total IV – Charges financières	0	0
Résultat financier (III - IV)	38 708	39 404
Résultat courant (I - II + III - IV)	6 159	9 790
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 997	232
Total V – Produits exceptionnels	2 997	232
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 363	1 505
Total VI – Charges exceptionnelles	3 363	1 505
Résultat exceptionnel (V - VI)	-366	-1 273
Total des produits (I + III + V)	216 889	215 398
Total des charges (II + IV + VI)	211 096	206 881
Excédent de prélèvements à la fin de l'exercice	5 793	8 517

Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2015

Actif	Brut en milliers d'€	Amortissements et dépréciations (à déduire) en milliers d'€	2015 Net en milliers d'€	2014 Net en milliers d'€
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :	112 621	69 657	42 964	41 474
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	102 518	69 657	32 861	28 184
Avances et acomptes	10 103	0	10 103	13 290
Immobilisations corporelles :	122 201	86 791	35 410	38 377
Terrains	557	0	557	557
Constructions	59 624	35 164	24 460	27 294
Autres immobilisations corporelles	61 021	51 627	9 394	10 024
Avances et acomptes	999	0	999	503
Immobilisations financières :	29 702	0	29 702	29 325
Participations	10 645		10 645	10 645
Créances rattachées à des participations	12 510		12 510	12 577
Prêts	5 998		5 998	5 889
Autres immobilisations financières	549		549	214
Total I – Actif immobilisé	264 524	156 448	108 076	109 176
Actif circulant				
Créances :	251 150	1 900	249 250	258 294
Créances Clients et Comptes rattachés	209 059	0	209 059	199 336
Autres créances				
Sociétaires	28 860	1 900	26 960	29 495
Autres créances d'exploitation	3 154	0	3 154	3 235
Créances diverses	10 077	0	10 077	26 227
Valeurs mobilières de placement	817 182	1 732	815 450	830 094
Disponibilités	226 067	0	226 067	161 569
Total II – Actif circulant	1 294 399	3 632	1 290 767	1 249 957
Comptes de régularisation				
Charges diverses d'avance	2 331		2 331	2 241
Insuffisance de prélèvements	0		0	0
Total III – Comptes de régularisation	2 331	0	2 331	2 241
Total de l'actif (I + II + III)	1 561 254	160 080	1 401 174	1 361 373

Passif	2015 en milliers d'€	2014 en milliers d'€
Capitaux propres		
Capital	12 453	11 955
Total I – Capitaux propres	12 453	11 955
Provisions		
Provisions pour risques et charges	3 080	2 759
Total II – Provisions	3 080	2 759
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213	0
Dettes diverses	1 002 557	988 674
Dépôts reçus (dons et legs constitution de prix)	3 139	3 001
Droits collectés à reverser	788 535	788 049
Usagers – sociétés étrangères	7 774	5 570
Redevances notifiées aux usagers mais non réglées	164 236	155 939
Sociétaires	38 869	36 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 772	10 020
Dettes fiscales et sociales	67 483	64 000
Autres dettes	26 212	21 609
Excédent de garantie des œuvres sociales sociétaires	254 518	237 194
Aide à la création (25% copie privée)	20 097	16 645
Total III – Dettes	1 379 848	1 338 143
Comptes de régularisation		
Excédent de prélèvements à la fin de l'exercice	5 793	8 517
Total IV – Comptes de régularisation	5 793	8 517
Total du passif (I + II + III + IV)	1 401 174	1 361 373

Comptes sociaux

Observations sur les comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Sacem ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, notamment celles du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03) sous réserve des dispositions spécifiques prescrites par l'article R. 321-8 du Code de la Propriété Intellectuelle et par l'avis n°2008-04 du 6 mars 2008 du CNC.

Principales règles et méthodes comptables

a) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production évalué de manière prudente.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur 2, 3, 4 ou 5 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Depuis l'exercice 2013, il a été décidé d'inscrire à l'actif du bilan les frais liés à l'acquisition des immobilisations, et de les amortir sur la durée du bien correspondant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation :

- constructions – 30 ans
- agencements et installations – 3, 4, 5, 10 ou 20 ans
- matériel de transport – 5 ans
- mobilier et matériel de bureau – 2, 3, 4, 5 ou 10 ans
- matériel informatique – 2, 3, 4 ou 5 ans

Les matériels, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

d) Créances « usagers »

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable. Ainsi, en cas d'irrecouvrabilité, la créance est compensée avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

e) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé. Elles concernent pour la plupart des comptes débiteurs de sociétaires ne recevant plus de droits.

f) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations et de titres de créances négociables facilement convertibles en un montant connu. Ils sont, par ailleurs, conservés jusqu'à leur échéance. Dès lors, ce portefeuille est présenté en trésorerie et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information les moins values potentielles des placements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 7 854 700 € et les plus-values à 66 729 267 €.

g) Provisions

La Sacem comptabilise les engagements sociaux à long terme suivants au passif du bilan :

- Médailles du travail : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la Sacem. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

h) Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et charges qui ne relèvent pas, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Sacem.

i) Engagements hors bilan

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Faits marquants de l'exercice

a) Transmission Universelle de Patrimoine de Sesam à la Sacem
A la date du 1^{er} janvier 2015, la société Sesam a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la société Sacem, son unique associé à partir du 14 novembre 2014.

Les éléments d'actif et de passif de la société Sesam ont ainsi été repris dans la comptabilité de la Sacem pour leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2015, conformément à l'article 743-1 du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Cette reprise a été effectuée en faisant apparaître distinctement, pour chacun des éléments concernés, la valeur d'origine et les amortissements pratiqués.

La valeur de l'actif net apporté de la société Sesam à la société Sacem s'élève à 45 M€. L'actif apporté correspond principalement aux créances des usagers pour 12 M€ et la trésorerie pour 33 M€.

Le passif transféré représente les collectes encaissées en attente de répartition pour 19 M€, les redevances en attente d'encaissement à reverser pour 19 M€ et les dettes diverses pour 7 M€.

La Sacem a ainsi repris l'ensemble des droits et obligations contractuelles de la société Sesam à la date de l'opération, suite à l'absence d'opposition des créanciers dans le délai de 30 jours.

L'activité de la société Sesam, qui avait principalement pour objet l'exercice et l'administration des droits d'auteur dans le cadre de la réalisation ou de l'exploitation de programmes multimédias (online), s'est poursuivie au sein de la société Sacem.

b) Travaux effectués sur l'immeuble du Siège social à Neuilly
La construction du Siège social du 225 avenue Charles De Gaulle à Neuilly fait l'objet de travaux de restructuration et de réaménagement de plusieurs étages qui ont commencés en 2015 et vont se poursuivre sur 2016.

La Sacem, agissant, tant pour elle-même que pour le compte de la SCI Neuilly, a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un cabinet d'architectes et un marché avec les entreprises réalisant les lots correspondants.

En tant qu'ils concernent la structure et l'aménagement du bâtiment, les travaux d'exécution seront répartis entre la Sacem et la SCI Neuilly.

Une convention de répartition des travaux a été signée le 17 décembre 2015 qui fixe la prise en compte respective des travaux à hauteur de 54,19% pour la SCI Neuilly et 45,81% pour la Sacem.

Cette répartition est susceptible de révision après réception des décomptes définitifs des entreprises.

Dans les comptes du 31 décembre 2015, la part respective représente 165 974 € pour la SCI Neuilly et 140 251 € pour la Sacem.

c) Travaux effectués sur l'immeuble de La Villette
La construction de l'immeuble situé 16, place de la Fontaine-aux-Lions à Paris 19^e, fait l'objet de travaux de restructuration et de réaménagement de plusieurs étages qui ont commencés en 2015 et terminés en début d'année 2016.

La Sacem, agissant, tant pour elle-même que pour le compte de la SCI Villette, a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un cabinet d'architectes et un marché avec les entreprises réalisant les lots correspondants.

En tant qu'ils concernent la structure et l'aménagement du bâtiment, les travaux d'exécution seront répartis entre la Sacem et la SCI Villette.

Une convention de répartition des travaux a été signée le 04 avril 2015 qui fixe la prise en compte respective des travaux à hauteur de 61,6% pour la SCI Villette et 38,4% pour la Sacem.

Cette répartition est susceptible de révision après réception des décomptes définitifs des entreprises.

Dans les comptes du 31 décembre 2015, la part respective représente 645 435 € pour la SCI Villette et 402 349 € pour la Sacem.

Comptes sociaux

Annexes

Ratio charges nettes / collectes

en % par rapport à l'ensemble des droits collectés (DE, DRM/UC et DRM)

en 2014 (000€) 829 660 €
 en 2015 (000€) 862 229 €

	2015		Ecart		2014	
	Montants en milliers d'€	%	2015/2014 en %	%	Montants en milliers d'€	
Charges brutes de l'exercice	211 097				206 881	
à déduire :						
– Transfert de charges	-1 659				-1 740	
– Refacturations	-25 727				-25 556	
– Autres produits d'exploitation	-20				-482	
– Reprises sur provisions	-1 925				-1 911	
– Charges exceptionnelles	-3 363				-1 505	
Charges nettes	178 402				175 685	
– Produits financiers	-38 708				-39 404	
– Cotisations des sociétaires, redevances non réclamées, divers	-2 384				-2 123	
Solde des charges nettes	137 309	15,92	-0,25	16,17	134 158	
Résultat exceptionnel	-366				-1 273	
Charges nettes de produits exceptionnels	137 675				135 431	
Retenues sur droits (prélèvements et irrépartissables)	134 951				144 117	
Excédent (Insuffisance) de l'exercice	-2 724				8 685	

État de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes au début de l'exercice en milliers d'€	Acquisitions Créations Apports et augmentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus en milliers d'€	Diminutions par virements de poste à poste en milliers d'€	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus en milliers d'€	Valeurs brutes en fin d'exercice en milliers d'€
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés ⁽¹⁾	87 090	15 463	–	35	102 518
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles) ⁽¹⁾	13 290	12 355	15 542	–	10 103
	100 380	27 818	15 542	35	112 621
Immobilisations corporelles					
Terrains ⁽²⁾	557	–	–	–	557
Constructions ⁽²⁾	61 049	333	–	1 758	59 624
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	59 646	1 909	–	534	61 021
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	503	1 915	1 419	–	999
	121 755	4 157	1 419	2 292	122 201
Immobilisations financières					
Participations ⁽⁴⁾	10 645	–	–	–	10 645
Créances rattachées à des participations ⁽⁵⁾	12 577	5 183	–	5 250	12 510
Prêts	5 889	350	–	241	5 998
Autres immobilisations financières	214	344	–	9	549
	29 325	5 877	–	5 500	29 702
Total général	251 460	37 852	16 961	7 827	264 524

(1) Les principaux mouvements proviennent de la création de logiciels et de mise en exploitation des applications (Webmo lots 1 et 2, FastTrack, Smart, Balachat, Candi, Felix, Homer, Octave, Selol, Ulysse, Hot...).

(2) Les investissements immobiliers de l'exercice concernent les acquisitions des locaux de Sacem Luxembourg pour 115 776 € (complément construction) et des travaux pour 217 324 € dont 211 597 € pour le Siège et 5 727 € pour les Délégations.

Les cessions immobilières de l'exercice concernent les locaux du Luxembourg, de Quimper, Lyon et Marseille.

(3) Les principaux investissements concernent les acquisitions de micro ordinateurs et matériel informatique pour 911 005 €, de matériel de bureau pour 437 250 €, de mobilier de bureau pour 95 012 €, de divers matériels techniques pour le siège pour 129 297 € et de matériel pour le self pour 7 389 €.

Les travaux représentent 328 678 € dont 231 588 € pour le Siège et 97 090 € pour les Délégations.

Les sorties correspondent aux ventes aux enchères des œuvres d'art de la Sacem pour 73 905 €, à la mise au rebut de matériel de bureau pour 418 000 €, du mobilier de bureau pour 4 709 € ainsi que du matériel informatique pour 37 264 €.

(4) La baisse des titres de participation correspond pour 80 € à la suppression des titres de la société Sesam suite à l'opération de Transmission Universelle de Patrimoine de Sesam à Sacem au 1^{er} janvier 2015, et pour 110 € à la dissolution de la société GRD Design.

(5) Les mouvements des créances rattachées à des participations enregistrent les résultats, appels de fonds et remboursements des SCI Neuilly, Châteaudun et Vilette.

Comptes sociaux

Annexes

État des amortissements

	Amortissements au début de l'exercice en milliers d'€	Augmentations Dotations de l'exercice en milliers d'€	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises en milliers d'€	Amortissements en fin d'exercice en milliers d'€
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	58 906	10 786	35	69 657
	58 906	10 786	35	69 657
Immobilisations corporelles				
Constructions	33 755	1 734	325	35 164
Autres immobilisations corporelles	49 622	2 465	460	51 627
	83 378	4 199	785	86 791
Total amortissements des immobilisations	142 284	14 985	820	156 448

Les dotations du compte de gestion s'élèvent à 14 912 148 €. La différence de 72 774 € s'explique par la reprise des immobilisations et amortissements correspondants de la société Sesam dans le cadre de l'opération de la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée au 1^{er} janvier 2015.

Les biens apportés étant par ailleurs complètement amortis et plus utilisés, ils ont fait l'objet de mises au rebut.

État des provisions et dépréciations

Rubriques et postes	Montant au début de l'exercice en milliers d'€	Augmentations Dotations de l'exercice en milliers d'€	Diminutions Reprises de l'exercice en milliers d'€	Montant en fin d'exercice en milliers d'€
Provisions				
Provisions pour risques				
Pour litiges ⁽¹⁾	386	227	15	598
Provisions pour charges				
Pour médailles du travail	2 268	80	–	2 348
Autres	105	29	–	134
	2 759	336	15	3 080
Dépréciations				
Sur comptes débiteurs sociétaires	1 931	117	148	1 900
Sur créances diverses ⁽²⁾	1 762	–	1 762	0
Sur titres de créances négociables	1 732	–	–	1 732
	5 425	117	1 910	3 632
Total général	8 184	453	1 925	6 712
Dont dotations et reprises				
D'exploitation	8 184	226	148	6 712
Exceptionnelles	–	227	1 777	–

(1) Provision pour litiges :

Il s'agit des provisions constituées à hauteur des risques encourus sur les dossiers prud'homaux en cours.

(2) Provision pour dépréciation sur créances diverses :

Dans les comptes de l'exercice 2014, l'avance en compte-courant que la Sacem a consenti à la société GRD Limited dans le cadre d'un projet de mise en place d'une base de données internationales des œuvres musicales a été intégralement provisionnée.

Cette provision fait l'objet d'une reprise en 2015 suite à la constatation du non remboursement du compte-courant, compensant sur l'exercice l'enregistrement en charge exceptionnelle de la perte correspondante.

Comptes sociaux

Annexes

État des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut en milliers d'€	Dont à 1 an au plus en milliers d'€	Dont à plus d'un an en milliers d'€
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	12 510	–	12 510
Prêts	5 998	–	5 998
Autres immobilisations financières	549	121	428
Actif circulant :			
Créances usagers et comptes rattachés	209 059	208 908	151
Autres créances	42 091	41 638	453
Charges constatées d'avance	2 331	2 126	205
Total	272 538	252 793	19 745
Prêts accordés en cours d'exercice	350		
Prêts récupérés en cours d'exercice	241		

Dettes	Montant brut en milliers d'€	Dont à 1 an au plus en milliers d'€	Dont à plus d'un an en milliers d'€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213	213	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 563	5 563	
Dettes sociales et fiscales	67 483	67 483	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 209	3 209	
Autres dettes :			
Perceptions à répartir	788 535	788 535	
Usagers	7 774	7 774	
Redevances notifiées non réglées	164 236	164 236	
Sociétaires	38 869	38 869	
Dettes diverses ⁽¹⁾	303 966	33 574	270 392
Produits constatés d'avance	5 793	5 793	
Total	1 385 641	1 115 249	270 392

(1) Dettes diverses = 303 965 944 € dont 254 518 092 € d'excédent de garantie des œuvres sociales sociétaires.

Au titre du régime d'allocations d'entraide de la Sacem (RAES), les membres ayant acquis des droits, basés sur un nombre de points, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un complément de ressources sous forme d'allocations trimestrielles.

Chaque année, le Conseil d'Administration révisé la valeur de service des points pour l'année en cours. Dès lors, aucune garantie n'est accordée par la Sacem sur le montant des allocations futures qui pourrait être versé au titre du régime d'allocations d'entraide.

Par conséquent, au regard du caractère non viager de ce régime, l'engagement de la Sacem est limité aux ressources disponibles au titre des "œuvres sociales".

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Montant en milliers d'€
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	16 481
Intérêts courus sur comptes banques rémunérés	64
Intérêts courus sur comptes livrets	779
Créances clients et comptes rattachés	2 794
Autres créances : Organismes sociaux, état et débiteurs divers	2 636
Total	22 754

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	Montant en milliers d'€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 786
Dettes sociales et fiscales	27 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	386
Autres dettes	1 636
Total	30 949

Charges et produits constatés d'avance

	Expenses en milliers d'€	Income en milliers d'€
Charges / Produits d'exploitation		
Charges constatées d'avance	2 023	
Stocks	308	
Excédent de fin d'exercice	-	5 793
Total	2 331	5 793

Composition du capital social

Le capital social est variable.

Il est constitué par les droits d'entrée des sociétaires à leur valeur historique.

Il a été enregistré 3 921 admissions en 2015.

La Sacem compte plus de 155 000 sociétaires au 31 décembre 2015.

Le droit d'entrée a été fixé à 127 € pour l'exercice 2015 (identique à 2014).

Transfert de charges

En raison des ressources liées à la copie privée numérique, le Conseil d'administration a décidé, à compter de l'exercice 2004, de réintroduire le principe d'une retenue au titre des frais de fonctionnement relatifs à la gestion des fonds issus du « 25% Copie privée ».

Le poste transfert de charges traduit cette décision.

Comptes sociaux

Annexes

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels représentent, à hauteur de 2 555 000 €, les produits de cessions des actifs immobiliers des locaux du Luxembourg et des délégations de Quimper, Lyon et Marseille.

Les produits exceptionnels représentent également les produits de cessions de mobiliers (271 €) et d'œuvres d'art (14 390 €).

Les autres produits exceptionnels s'élèvent à 427 942 € et correspondent à des remboursements de sinistres, des règlements des mandataires sur créances irrécouvrables, des régularisations diverses et des différences de conversion devises/euro.

Les charges exceptionnelles se composent des éléments suivants :

- 1 432 027 € correspondant à la valeur nette comptable des actifs immobiliers cédés,
- 187 € correspondant à la valeur nette comptable des actifs mobiliers cédés et 73 718 € correspondant aux œuvres d'art,
- 1 762 079 € lié à la constatation du non remboursement des avances versées à la société GRD Limited, 95 178 € lié à des différences de conversion devises/euro et à diverses régularisations.

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation en milliers d'€	
	Liées en milliers d'€	
Participations	10 640	5
Créances rattachées à des participations	12 310	
Autres créances	3 718	1 030
Dettes diverses	11 933	
Produits de participations	5 075	

Engagements financiers

	Montants 000€
Engagements donnés	
Avals et Cautions bancaires aux sociétaires	41
Indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	14 382
Engagement de soutien financier ⁽²⁾	–

(1) Les indemnités de fin de carrière résultent des accords d'entreprise.

Pour cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- les salariés de la Sacem ne prolongent pas leur activité au-delà de 67 ans,
- prise en compte d'une probabilité de partir volontairement en retraite à un âge compris entre 62 et 64 ans,
- prise en compte des probabilités liées de ne partir volontairement qu'à 65 ans et 67 ans,
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 1,19% (taux TMO 2^{ème} semestre 2015) et d'un taux de charges sociales de 47,92%,
- prise en compte d'un turnover par tranche d'âge identique à l'année 2014.

(2) En qualité d'associé majoritaire de la SDRM, la Sacem prend l'engagement, dans l'hypothèse où la SDRM serait confrontée à des difficultés de trésorerie, de mettre en place les mesures nécessaires pour que cette dernière ne soit pas obligée de procéder à la cession, avant terme, des valeurs mobilières de placement destinées à être conservées jusqu'à leur échéance et ainsi éviter à la SDRM la réalisation de moins-values susceptibles de remettre en cause le mode de comptabilisation de cette catégorie d'actifs.

Effectif moyen

Indicateur 114 du bilan social effectif moyen siège / régions confondus

Indicateur 123 du bilan social temporaires

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	309	–
Agents de maîtrise	255	23,08
Employés	903	–
Total	1 467	23,08

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A – Renseignements détaillés concernant les autres filiales et participations			
1 – Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
SDRM	61	59/61	5 143 688
Sacem Luxembourg	10 000	75%	0
SCI DES 225-227 AVENUE CHARLES DE GAULLE	914 700	75%	5 926 391
SCI CHATEAUDUN	304 900	75%	385 957
SCI VILLETTE	2 286 735	2/3	510 687
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
F.T. "The Digital Copyright Network"	37 000	14,4%	Non communiqué
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1 – Filiales non reprises en A :			
(a) françaises	Néant	Néant	Néant
(b) étrangères	Néant	Néant	Néant
2 – Participations non reprises en A :			
(a) françaises			
– BIEM	412	1/27	Non communiqué
(b) étrangères	Néant	Néant	Néant

Comptes sociaux

Annexes

Affectation des droits en fin d'exercice

Nature des rémunérations	Droits restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1	Droits restant à répartir anciennement Sesam (TUP au 01/01/2015)	Collectes de l'exercice	Prélèvement pour la gestion	Montants affectés à l'aide à la création (art. L.321-9)	Montants affectés à des œuvres sociales ou culturelles	Montants affectés aux ayants droit (*)	Droits restant à affecter au 31 décembre de l'année N
	(1) en milliers d'€	(2) en milliers d'€	(3) en milliers d'€	(4) en milliers d'€	(5) en milliers d'€	(6) en milliers d'€	(7) en milliers d'€	N (1)+(2)+(3) -((4)+(5)+(6) +(7)) = (8) en milliers d'€
1 – Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	638 125	16 925	781 038	143 590	–	46 708	608 957	636 833
Droit d'Exécution Publique et Usagers communs	509 027	16 925	637 600	119 154	–	44 206	483 802	516 389
Droit de Reproduction Mécanique	129 098	–	143 438	24 436	–	2 502	125 155	120 444
2 – Rémunération dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	45 185	–	81 191	2 899	25 358	2 176	50 365	45 578
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)								
DEP	3 632	–	2 182	243	–	149	1 346	4 075
DRM	1 228	–	1 016	180	–	27	942	1 096
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	27 378	–	62 274	1 926	18 988	1 807	38 295	28 636
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	12 946	–	15 719	550	6 370	193	9 782	11 771
Total	683 310	16 925	862 229	146 489	25 358	48 884	659 322	682 411(**)

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit.

(**) Dont prélèvements provisionnels pour frais (17 712 415 €) et pour œuvres sociales (25 505 095 €).

Récapitulatif des sommes restant à verser aux ayants droit

Ayants droit	Collectes brutes		Montants restant à verser aux ayants droit	
	n - 1 en milliers d'€	n en milliers d'€	n - 1 en milliers d'€	n en milliers d'€
Total	829 660	862 229	35 936	38 652

Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement

Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit

	Montants en milliers d'€
Droit d'Exécution Publique et Usagers communs	477 247
Droit de Reproduction Mécanique – Gestion SACEM	161 947
Total	639 194

Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement

Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi

	Montant en milliers d'€	Année de perception
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)	Non applicable	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	5 569	2015
	3 735	2014
	3 448	2013
Sous-total	12 752	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	1 114	2015
	1 312	2014
	1 350	2013
Sous-total	3 776	
Total	16 528	

Glossaire

	Définition
ADAGP	Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques
ADAMI	Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
ADSL	Réseau large bande sur ligne de téléphone, dédié à la transmission de données multimédias et audiovisuelles
AKM	Société autrichienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
ANC	Autorité des normes comptables
ARMONIA	Portail européen de licences pour la musique en ligne. Il offre aux ayants droit une solution intégrée de guichet unique
ARTISJUS	Association hongroise des compositeurs de musique, auteurs, écrivains, poètes et éditeurs de musique
BIEM	Bureau international de l'édition mécanique
CASSANDRA (ou APACHE CASSANDRA)	Système de gestion de base de données (projet de la Fondation Apache)
Catch-up TV	Également appelée <i>télévision de rattrapage</i> ou <i>replay TV</i> , la catch-up TV est un service gratuit et limité dans le temps de visionnage en streaming de programmes télévisuels à la suite de leur diffusion à la télévision
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CNC	Conseil national de la comptabilité
CNV	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
Copie privée	La copie privée est un système qui permet aux particuliers de copier des œuvres pour leur usage privé, tout en rémunérant les créateurs. En contrepartie les auteurs, les artistes-interprètes et les producteurs de ces œuvres reçoivent en effet une rémunération destinée à compenser le préjudice financier résultant de cette exception au droit d'auteur
CPI	Code de la propriété intellectuelle
DDEX	Standard international pour le partage de données
DEP	Droit d'exécution publique
DGA	La Directors Guild of America est un syndicat professionnel qui représente les intérêts des réalisateurs de cinéma et de télévision dans l'industrie américaine du cinéma
DRM	Droit de reproduction mécanique
Droits généraux	Droits d'auteur collectés par le réseau régional de la Sacem (concerts, spectacles, musique de sonorisation, disothèques, cinémas...)
DSP	Les Digital Service Providers sont des plates-formes de services numériques
Elastic search	Moteur de recherche (Fondation Apache)
ESCP	École supérieure de commerce de Paris
FastTrack	Regroupement de treize sociétés de gestion de droits d'auteur d'Europe et d'Amérique du Nord et du Sud, dont la Sacem. FastTrack a pour mission de faciliter les transferts d'informations entre sociétés de gestion dans le monde. Il développe ainsi CIS-Net, un réseau mondial interconnectant les bases de données des sociétés d'auteurs et qui leur permet de partager les informations de documentation des œuvres dans les domaines de la musique, des média et du divertissement
FCFA	Fonds Culturel Franco-Américain
FCM	Fonds pour la création musicale
GESAC	Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs
HADOOP	Structure logicielle open source écrite en Java et conçue pour traiter des volumes de données en masse (gérée par la fondation Apache)
IRMA	Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles
MANON	Application Sacem pour la gestion de la facturation du réseau
MPA	La Motion Picture Association est une association interprofessionnelle qui défend les intérêts de l'industrie cinématographique américaine en dehors des États-Unis
RIDA	Revue internationale du droit d'auteur
SABAM	Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques
SCAM	Société civile des auteurs multimédia

Définition

SCI	Société civile immobilière
SCPP	Société civile des producteurs phonographiques
SDRM	Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique
SELECT	Progiciel de gestion intégré qui sert de socle aux outils de facturation
SGAE	Société générale des auteurs et éditeurs (Espagne)
SIAE	Société italienne des auteurs et éditeurs
SNEP	Syndicat national de l'édition phonographique
SPA	Société portugaise des auteurs
SPEDIDAM	Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes
SPPF	Société civile des producteurs de phonogrammes en France
SPRD	Société de perception et de répartition des droits
SPRE	Société pour la perception de la rémunération équitable
SUISA	Coopérative suisse des auteurs et éditeurs de musique
SVOD	Service de vidéo à la demande
TMO	Taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées
TNT	Télévision numérique terrestre
UGC	Contenu généré par l'utilisateur
VOD	Vidéo à la demande
WEBDR	Application Sacem pour la relation clients du réseau
WGAW	La Writers Guild of America est le syndicat des scénaristes américains

Couverture : Ondes musicales ©iStock

Deuxième de couverture : The Do ©Din thi tien/Dalle, Louane ©Aika/Dalle, Garçon jouant de la guitare ©iStock

P1 : Laurent Petitgirard ©DR, Jean-Noël Tronc ©Marc Chesneau

P2 : The Avener ©Marion Barat/Dalle

P3 : Imany ©Barron Claiborne

P4 : Laurent Petitgirard ©DR

P6 : Jean-Noël Tronc ©Marc Chesneau

P7 : Selah Sue ©Alexander Brown

P13 : Stromae ©Vincent Capman/Dalle

P14 : Angélique Kidjo ©Marc Chesneau

P15 : Christine and the Queens ©Faustine/Dalle, Violon ©iStock, Partition ©iStock

P17 : Foule ©iStock, Guitare ©iStock, Ondes ©iStock

P18 : Alexandre Desplat ©Future image/Dalle

P24 : Christine and the queens ©Marc Chesneau

P25 : Stromae ©Antoine Melis, Ibeyi ©Violence/Dalle, Shai Maestro ©Herbert Eizenberg, Jeune fille avec le casque audio ©iStock

P29 : Conseil d'administration ©Lionel Pagès

P30 : Caméra ©Marc Chesneau, Concert ©iStock, Humoriste ©iStock

P33 : Randall Wixen, photo personnelle

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 

225, avenue Charles de Gaulle
92528 Neuilly sur Seine Cedex
France

Téléphone +33 (0)1 47 15 47 15
www.sacem.fr

 facebook.com/LaSacem

 twitter.com/sacem

